

2020

Catalogue de la formation continue



École nationale
d'administration
pénitentiaire

LA FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR TOUS LES MÉTIERS DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



Mise à jour : décembre 2019

Dans le précédent éditorial du catalogue de la formation continue, Sophie BLEUET indiquait :

« Ce catalogue veut s'inscrire dans le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2018/2020 et refléter en même temps la richesse, la complexité et l'évolution des métiers pénitentiaires. Il poursuit, dans une parfaite cohérence, le même objectif que la réforme pédagogique par ailleurs conduite auprès des publics inscrits en formation initiale : une professionnalisation des agents associée à l'accompagnement de l'individu ».

Ces propos sont toujours d'actualité. Les grands axes du schéma directeur inspirent cette nouvelle mouture du catalogue. Et aux principaux axes de ce schéma que sont la transformation de l'action publique, la transition numérique ou encore la fonction managériale, font écho des propositions de formation.

Les cadres, y compris les cadres intermédiaires, pourront trouver des formations dans le domaine du numérique en lien avec les pratiques professionnelles, dans le domaine du management afin de renforcer leur capacité à conduire le changement. Les personnels techniques, dont la formation a été revisitée, trouveront aussi une offre de formations utiles à leur perfectionnement. Les surveillants et les personnels administratifs se voient, quant à eux, proposer des offres en multi catégoriel ou spécifiques à leur fonction.

La nécessité pour notre administration et nos personnels d'appréhender les problématiques sociétales et pénales du moment a conduit l'unité de formation continue à renforcer ses propositions de formation dans les domaines des violences conjugales et intra-familiales notamment. De même, les sessions concernant des caractéristiques spécifiques du public (psychopathies, sociopathies...) ou celles ouvertes aux magistrats sur l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP, permettent d'ancrer l'offre de formation sur le versant criminologique.

A cette volonté d'interaction entre la formation continue proposée par l'École et le schéma directeur de la DGAFP s'ajoute aussi une démarche d'ouverture de nos formations vers l'extérieur :

- A destination des partenaires de l'Ecole, qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Une partie de la formation continue sera mise à disposition des partenaires dans un catalogue spécifique. En sa qualité d'organisme de formation professionnelle, l'École pourra être rémunérée pour ses prestations. Ce dispositif sera mis à contribution pour renforcer la qualité de nos partenariats, voire notre rôle dans les coopérations inter-directionnelles et interministérielles.
- A destination de l'international : l'Ecole est très souvent sollicitée par d'autres pays souhaitant bénéficier d'une formation de qualité. Là encore, une partie de la formation continue sera mise à disposition des pays demandeurs dans un catalogue dédié. Cette démarche contribuera au rayonnement de notre école à l'international.

Dans un environnement professionnel assujéti à une mobilité et une mutabilité constantes, les enjeux de formation sont des enjeux stratégiques. Ainsi la formation ne peut plus être enfermée dans une temporalité plus ou moins longue située en début de carrière. Elle doit suivre chaque agent au cours de son évolution professionnelle, accompagner chacun en lien avec ses expériences respectives, participer à la construction de parcours individualisés de formation de façon à soutenir le déroulement de carrière.

L'École est prête, avec vous et pour vous, à soutenir vos démarches. Ce catalogue en est la preuve. Permettez-moi cependant d'insister sur un point : la compréhension de la formation comme enjeu stratégique, pour être opérationnelle, doit être partagée par tous les acteurs concernés. L'engagement dans la formation ne doit pas se faire par défaut, mais bien par une politique volontariste, adossée au développement des compétences, à l'évaluation professionnelle, la promotion sociale et la valorisation des métiers.

Comme l'indiquait Sophie Bleuet, ce catalogue est une invitation, vous êtes les bienvenus à l'Énap.

Christophe MILLESCAMPS
Directeur de l'Énap

Procédure d'inscription (valable uniquement pour les formations non obligatoires)

Le stagiaire est agent pénitentiaire ?

Son inscription, **gratuite**, à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

13 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription sur Harmonie formation. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap.

L'agent accède à la préinscription par le portail Harmonie.

Après avoir complété les champs dans le logiciel, l'agent imprime la fiche d'inscription, motive sa demande puis transmet la fiche à sa hiérarchie.

Le supérieur hiérarchique de l'agent donne son avis puis transmet le document au service formation.

Le formateur joint à cette fiche la fiche d'avis (*transmise dans l'appel à candidatures ou disponible sur les sites intranet et internet Énap*), la complète puis transmet les deux fiches au CURFQ.

Le CURFQ complète la fiche avis et transmet les deux imprimés à l'Énap.

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation référent procède à la sélection (soit 6 semaines avant la date de formation).

Si la demande est ACCEPTÉE

La liste est mailée aux CURFQ pour transmission aux établissements/SPIP pour informer les supérieurs hiérarchiques et une convocation est envoyée à l'agent via son mail justice nominatif avec un coupon de confirmation de participation.

(Pour les agents de la MOM c'est le CURFQ qui transmet les courriers aux agents).

L'agent DOIT confirmer par mail sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un agent inscrit sur la liste d'attente.

Si la demande est positionnée sur LISTE D'ATTENTE

La liste est mailée aux CURFQ pour transmission aux établissements/SPIP pour informer les supérieurs hiérarchiques et un mail d'information est envoyé à l'agent sur sa boîte justice nominative.

Si la demande est REJETÉE

La décision est visible sur Harmonie via le portail de l'agent, 4 semaines avant la date de la formation.

Toutefois, l'Énap envoie un tableau général récapitulant les motifs de rejet aux CURFQ qui le transmettent aux formateurs concernés (qui peuvent ainsi communiquer le motif de rejet si l'agent leur demande, le motif du rejet n'étant pas encore visible sur le portail de l'agent).

A l'issue de la FORMATION, il sera remis à l'agent :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

Par ailleurs, un tableau définitif des présences/absences sur chaque formation est envoyé aux CURFQ.

Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire mais appartient à la fonction publique ?

L'appel à candidatures est diffusé via Safire, le RESP ou l'ENM.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 6 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidatures.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, il devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire est issu d'une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

L'Énap étant reconnue organisme de formation référencé auprès du Datadock, le candidat a accès aux formations identifiées dans le sommaire par le sigle **OF**.

Les frais d'inscription sont indiqués dans les fiches pédagogiques. Les informations pour les demandes de financement sont :

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



Pour toute information complémentaire, il peut contacter :

Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

Modalités logistiques

1. Formations d'accès à de nouvelles fonctions (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

2. Formation tout au long de la vie

➤ Pour les agents pénitentiaires :

✓ Si la formation se déroule à l'Énap

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

✓ Si la formation se déroule hors de l'Énap (formations RESP, ENM ou délocalisées en DISP...)

Les frais d'hébergement, de repas et de transports seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation du stagiaire.

➤ Pour les stagiaires non pénitentiaires,

Sauf exception mentionnée sur l'appel à candidatures ou la convocation, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Pour de plus amples informations, consultez <http://www.énap.justice.fr/les-frais-de-deplacement>

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE
DES INFRASTRUCTURES

SECURITE

DROIT - GREFFE

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

FORMATIONS D'ADAPTATION

FORMATION DIPLOMANTE

FORMATIONS RESP

FORMATIONS ENM

VOYAGES D'ETUDE

SEMINAIRES, COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	3
Maîtriser la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement NOUVEAU	4
Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »	5
Gérer les absences pour raisons médicales	6
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences NOUVEAU	7
Identifier les différentes positions administratives statutaires	8
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP	9
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	10
Découvrir SIRH H@RMONIE	11
Gérer les congés familiaux et les positions administratives sous SIRH HARMONIE NOUVEAU	12
Gérer les absences médicales sous SIRH HARMONIE	13
Maîtriser les impacts des saisies en gestion administrative sous H@RMONIE sur la paie des agents	14
Gérer la retraite sous SIRH H@RMONIE	15
Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE.....	16
Gérer le contentieux administratif	17
Gérer les comptes nominatifs sous l'applicatif GENESIS.....	18
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	19
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues.....	20

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Gérer les situations difficiles au niveau de l'accueil du public en SPIP	23
Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien ...	24
Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient	25
S'initier aux psychopathologies NOUVEAU OF	26
Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques	27
Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme.....	28
Identifier les profils et prendre en charge les auteurs d'infraction à caractère sexuel OF	29
Identifier les caractéristiques des violences conjugales.....	30
Identifier les formes, mécanismes d'installation et conséquences des violences intrafamiliales NOUVEAU OF	31
Repérer les manifestations et les modalités de prise en charge du traumatisme psychique NOUVEAU OF	32
Identifier les notions, les enjeux de la parentalité en milieu carcéral NOUVEAU OF	33
Gestion de situation de violence : Se préserver et préserver l'auteur de l'agression	34
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	35
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2) OF	36
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	37
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	38
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3) OF	39
Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4) OF	40
Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP NOUVEAU	41
Identifier les fondamentaux des modules de respect NOUVEAU	42
Utiliser la méthode Pilates MATWORK 1 auprès des personnes détenues	43
Encadrer le sport sur prescription médicale NOUVEAU	44
Encadrer les disciplines sportives des Jeux Olympiques d'été au Japon NOUVEAU	45
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : la résidence d'artiste	46

SOMMAIRE

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Acquérir les fondamentaux du management de proximité	49
Manager avec les cartes mentales NOUVEAU	50
Mobiliser les leviers efficaces du courage en management dans un contexte de changement NOUVEAU OF	51
De la morale des fables à l'éthique managériale : Quels enseignements pour nos pratiques managériales ? NOUVEAU OF	52
Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP) NOUVEAU	53
Savoir lâcher prise et prendre du recul pour plus d'efficacité professionnelle NOUVEAU OF	54
S'affirmer avec agilité NOUVEAU OF	55
Etablir ou rétablir des relations durables fondées sur la communication authentique et explicite NOUVEAU	56
Argumenter, persuader, influencer grâce aux techniques de communication et de l'art oratoire NOUVEAU	57
Communiquer et développer des relations positives de travail	58
Gérer ses émotions pour mieux communiquer	59
S'affirmer en osant prendre SA parole OF	60
Communiquer avec talent NOUVEAU	61
Prendre la parole en public OF	62
S'approprier les techniques de communication non violente NOUVEAU OF	63
Améliorer ses écrits et savoir rédiger un courriel NOUVEAU	64
Écrire pour être lu NOUVEAU OF	65
Rédiger une lettre de motivation NOUVEAU	66

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Acquérir les notions de base de l'ergonomie	69
Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	70
Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie	71
Perfectionner les règles essentielles de l'hygiène alimentaire et la mise en place du plan de maîtrise sanitaire	72
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication NOUVEAU	73
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux NOUVEAU	74
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services NOUVEAU	75
Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique – MOP NOUVEAU	76
Identifier les pathologies du bâtiment NOUVEAU	77
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée NOUVEAU	78
Assurer la maintenance des serrures Dény NOUVEAU	79
Assurer la maintenance des serrures de type TOUL et QUINVI NOUVEAU	80

SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	83
Moniteur conduite opérationnelle	84
Moniteurs de sécurité pénitentiaire	85
Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2	86
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	87
Gestion du risque NRBC-E en services déconcentrés	88
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés ..	89

SOMMAIRE

DROIT - GREFFE

Grefe grands débutants (Niveau I)	93
Grefe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe	94
Grefe initiation (Niveau II)	95
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire	96
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)	97
Grefe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III)	98
Grefe perfectionnement – application des peines (Niveau III)	99
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale	100
L'exécution transfrontalière des peines.....	101
Les mineurs et la détention.....	102
ENG – Périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines.....	103
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines.....	104
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post -sentencielle.....	105
Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiairesI	106
Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires	107
Harmonisation les pratiques APPI.....	108
Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP	109
Gestion des mandats par le service de l'exécution des peines	110
Présentation des services de la chaîne pénale, des procédures et des outils	111

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH H@RMONIE NOUVEAU	115
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel OF	116
Mettre en place une formation à distance sur Moodenap NOUVEAU	117
Réaliser des supports de formation multimédia.....	118
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) NOUVEAU	119

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques.....	123
Les techniciens	124
Les directeurs techniques	125
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel	126
Les adjoints administratifs Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs	127
Les adjoints administratifs Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines.....	128
Les adjoints administratifs Module : découvrir la gestion économique et budgétaire	129
Les formateurs et les responsables de formation.....	130
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	131
Les moniteurs de sport pénitentiaires.....	132
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	133
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs.....	134
Les ERIS.....	135
Les chefs d'établissements – DFSPiP & adjoints.....	136

SOMMAIRE

FORMATION DIPLOMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme	139
---	-----

FORMATIONS RESP

Les ateliers du service public (ASP)	143
--	-----

FORMATIONS ENM

Actualité du droit de la peine.....	161
Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP	162
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	163
La criminologie : données scientifiques et justice pénale	164
Le traitement judiciaire du renseignement.....	165
Les dérives sectaires	166
Crimes de sang, crimes de sexe	167
La prison en question	168
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	169
Les 3 monothéismes	170
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	171
Mesures de sûreté et dangerosité.....	172
Psychiatrie et justice pénale.....	173
La désistance.....	174
Trauma et pratiques judiciaires.....	175

VOYAGES D'ETUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger	179
Etudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne NOUVEAU	180

SEMINAIRES, COLLOQUES, JOURNEES D'ETUDES

Colloque 2020 à l'Université du Pin Agen : « Littérature et monde carcéral »	183
III ^e Congrès des jeunes pénalistes, Université de Pau :	
« Dix ans d'application de la loi pénitentiaire. Bilan et perspectives »	184



ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement.....	3
Maîtriser la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement NOUVEAU	4
Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »	5
Gérer les absences pour raisons médicales	6
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences NOUVEAU	7
Identifier les différentes positions administratives statutaires	8
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP.....	9
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	10
Découvrir SIRH H@RMONIE.....	11
Gérer les congés familiaux et les positions administratives sous SIRH HARMONIE NOUVEAU	12
Gérer les absences médicales sous SIRH HARMONIE.....	13
Maîtriser les impacts des saisies en gestion administrative sous H@RMONIE sur la paie des agents.....	14
Gérer la retraite sous SIRH H@RMONIE.....	15
Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE	16
Gérer le contentieux administratif.....	17
Gérer les comptes nominatifs sous l'applicatif GENESIS	18
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	19
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues	20

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Cette formation est destinée aux personnels nouvellement nommés au service des agents qui ont pour mission de planifier le service sous ORIGINE au sein d'un établissement pénitentiaire ou de le gérer au sein d'une DISP.

NB : Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- Utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- Gérer la fiche agent
- Saisir quotidiennement les absences
- Gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- Réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- Gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

Eléments du contenu

- Les différents paramètres
- Les postes, les programmes horaires, les fiches agents
- La gestion des plannings de congés
- La planification prévisionnelle
- L'affectation des agents sur les postes
- La saisie des motifs d'absence
- La saisie des régularisations
- La gestion des astreintes
- La gestion du badgeage
- L'exploitation des différents états

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation sur le logiciel ORIGINE

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664038 1^{ère} session

50664039 2^{ème} session

Date limite d'inscription

1^{ère} session : le 27/03/2020

2^{ème} session : le 28/08/2020

Durée :

4 Jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 11/05/2020 (14h) au
15/05/2020 (12h)

ou

Du 12/10/2020 (14h) au
16/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIA DAP

Public visé :

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents au niveau de l'établissement pénitentiaire ou de la DISP

Conditions d'admission / Pré requis :

Formation destinée à tout personnel qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr

05.53.98.89.59

Maîtriser la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Cette formation de **perfectionnement** est destinée :

- aux personnels chargés de l'organisation de service des agents au niveau local ou régional,
- aux utilisateurs réguliers de l'outil ORIGINE en établissement

NB : Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser l'utilisation du logiciel « ORIGINE »
- Administrer la planification et l'organisation du travail
- Maîtriser la gestion des absences
- Identifier et appréhender les règles de gestion liées au badgeage
- Lire et comprendre les compteurs de travail

Éléments du contenu

- Notion sur l'organisation de travail (comptabilisation des heures, les différents organigrammes, TCBSS, la durée hebdomadaire moyenne...)
- La gestion de la fiche agent
- Les horaires variables, le badgeage et le module intr@net
- Les familles d'absence
- L'organisation de service annuel
- Les résultats individuels ou collectifs
- La gestion des astreintes
- Les problématiques de la gestion quotidienne rencontrées

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation sur le logiciel ORIGINE

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664031 1^{ère} session

50664032 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 24/01/2020

2^{ème} session : le 31/07/2020

Durée :

4 Jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 16/03/2020 (14h30) au
20/03/2020 (12h)

ou

Du 21/09/2020 (14h) au
25/09/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIA DAP

Public visé :

Personnels de surveillance
et administratifs en
charge de l'organisation
du service des agents au
niveau de l'établissement
pénitentiaire ou de la DISP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Avoir suivi la session
« INITIATION » ou
paramétré l'ensemble
d'un établissement.

Responsable de

formation :

eric.macor@justice.fr

05.53.98.89.59

Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »

Le décompte des heures de travail, le calcul des congés, des absences, des éventuelles astreintes sont automatisés. L'ensemble des données de pointage sont intégrées dans un logiciel de gestion des temps et des données baptisé ORIGINE lié à une pointeuse.

Ce logiciel alerte aussi en cas d'anomalies dans la déclaration des heures : les pointages impairs (un employé arrivé mais jamais reparti...), les jours sans pointage...

Cette formation est destinée aux personnels des SPIP, quel que soit leur corps ou grade, qui ont un profil « planificateur » sous ce logiciel et leur permettra de gérer les données agent, les badgeages, les différentes absences, les anomalies.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement
- Mettre à jour la fiche agent
- Saisir au quotidien les différents types d'absences
- Corriger les anomalies
- Saisir les astreintes

Éléments du contenu

- Première connexion
- Présentation générale
- Utilisation des écrans du progiciel
- Paramétrages standards et spécifiques
- Fiche agent
- Les horaires
- Le badgeage
- La gestion des anomalies
- La gestion du planning journalier
- Module intranet
- Astreintes

Modalités pédagogiques

Utilisation du logiciel ORIGINE

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie

50664036 1^{ère} session

50664023 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 07/02/2020

2^{ème} session : le 04/09/2020

Durée :

3 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 24/03/2020 (14h) au
27/03/2020 (12h)

ou

Du 20/10/2020 (14h) au
23/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur associé Énap

Public visé :

Planificateur ORIGINE

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir le profil de
planificateur sous ORIGINE
et l'accès à ORIGINE
production et formation

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr

05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Gérer les absences pour raisons médicales

La gestion des absences pour raisons médicales exige une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents. La formation permettra aux agents de traiter efficacement les dossiers qui leur seront soumis.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Comprendre le rôle de la médecine de prévention
- Comprendre le rôle du comité médical et de la commission de réforme
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire

Éléments du contenu

- Congé Maladie Ordinaire
- Le médecin de prévention
- Secret professionnel - Secret médical
- Congé de Longue Maladie
- Congé de Longue Durée
- Disponibilité d'office pour raisons de santé
- Accident de service - accident de trajet
- Maladie professionnelle
- Le comité médical
- La commission de réforme
- Le comité médical supérieur

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664029 1^{ère} session
50664022 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session: le 24/01/2020
2^{ème} session : le 28/08/2020

Durée :

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

du 09/03/2020 (14h) au
13/03/2020 (12h)
ou
du 12/10/2020 (14h30) au
16/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formatrice associée Énap

Public visé :

Personnels en charge ou
affectés en service RH

Conditions d'admission / Pré requis :

Disposer des bases en
matière de gestion des RH

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences

Les congés sont un droit et une période fondamentale pour les agents. En cours d'année, des événements ponctuels ou particuliers peuvent amener un personnel à solliciter le service RH pour des autorisations d'absence. En effet, un agent peut être autorisé à s'absenter du service sans que ces absences soient décomptées de son droit à congés annuels. Selon les cas, ces autorisations spéciales d'absence sont accordées de plein droit ou sous réserve des nécessités de service. Un service RH doit donc savoir distinguer les congés légaux des autorisations spéciales d'absence et connaître les conditions d'octroi relatives à ces dernières. Cette formation permettra aux agents formés de gérer efficacement les situations des agents pénitentiaires en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les différents droits à congés
- Calculer les droits et soldes de congés selon les catégories de personnel
- Lister les principales autorisations d'absence selon la cause et expliciter leurs conditions d'octroi

Éléments du contenu :

- Les différents types de congés
 - Congés annuels, compensateurs, RTT en fonction des corps et proratisation
 - Congé maternité, adoption, paternité
 - Congé solidarité famille
 - Compte épargne temps (CET)
 - Congés bonifiés
- Les autorisations spéciales d'absence : ASA
 - liées aux événements familiaux (mariage, Pacs, naissance ou adoption, décès-obsèques, garde enfant malade)
 - liées à la maternité (aménagements horaires, examens médicaux, allaitement)
 - liées à des événements de la vie courante (concours et examen, don du sang..., médecin de prévention, rentrée scolaire)
 - pour motifs syndicaux (heure mensuelle d'information, congrès, réunion)
 - pour fonctions publiques électives
 - des sapeurs-pompiers volontaires
 - pour activité dans la réserve opérationnelle
 - pour délais de route

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie
50664737

Date limite d'inscription :
Le 24/04/ 2020

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 09/06/2020 (9h30) au
12/06/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
DRH, Agents en charge
des RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
Eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Identifier les différentes positions administratives statutaires

Un fonctionnaire a des droits mais également des obligations.

La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent.

Les agents d'un service RH ont pour mission d'informer les personnels des règles générales qui régissent leur vie professionnelle. Cette formation leur permettra de traiter efficacement les situations et questions individuelles en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- Identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir

Éléments du contenu :

- L'activité (temps partiel, mise à disposition, cumul d'activités)
- Le détachement
- La disponibilité (de droit, d'office, sur autorisation)
- Le congé parental
- Absence irrégulière et abandon de poste
- Le trentième

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie
50664081

Date limite d'inscription :
Le 13/12/2019

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 04/02/2020 (9h) au
07/02/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Personnels en charge ou
affectés au sein d'un
service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Connaître les
fondamentaux de la
gestion des RH

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Faire la distinction entre faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'Etat

Éléments du contenu

- Domaine et conditions de la protection statutaire
- Les personnes protégées
- Mise en œuvre de la protection statutaire
- Rôle de l'agent et de l'établissement
- Désignation et rémunération des avocats
- L'agent judiciaire de l'Etat
- Les infractions de presse
- L'indemnisation des personnels
- La quittance subrogatoire

Modalités pédagogiques

Apports didactiques (réglementation), cas pratiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie
50664042

Date limite d'inscription :
Le 20/03/2020

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 12/05/2020 (9h) au
15/05/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Cadres de l'AP et
personnels affectés au
sein d'un service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Connaître les
fondamentaux de la
gestion des RH

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense. Cette formation lui permettra de traiter efficacement les situations en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la faute professionnelle
- Lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- Lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- Rappeler les droits de la défense de l'agent
- Etablir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- Enumérer les diverses sanctions
- Citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- Citer les 3 types de recours

Éléments du contenu

- Généralités sur les procédures disciplinaires
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- Les droits de la défense
- Les sanctions
- L'exécution des sanctions

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie
50664037

Date limite d'inscription :
Le 07/02/2020

Durée :
2,5 jours

Dates :
Du 23/03/2020 (14h30) au
25/03/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Cadres de l'AP et personnels
affectés au sein d'un service
RH

Conditions d'admission / Pré requis :
Connaître les fondamentaux
de la gestion des RH

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
Tél : 05.53.98.89.59

Découvrir SIRH H@RMONIE

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents. Cette formation vise à permettre aux nouveaux agents en charge des RH de gérer efficacement les dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation familiale et professionnelle des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Mettre à jour la situation familiale d'un agent
- Gérer la mobilité
- Gérer le compte épargne temps
- Saisir la notation annuelle d'un agent

Éléments du contenu

- Présentation générale
 - Se connecter – naviguer / Consulter le dossier d'un agent
 - Les enjeux des saisies sur HARMONIE
- Données individuelles
 - Mettre à jour la situation familiale d'un agent (mariage, divorce) / Enregistrer la naissance d'un enfant / Enregistrer un changement d'adresse
- Gestion de la mobilité / Mise en renfort
 - Saisir des vœux dans l'infotype 9509 / Saisir des vœux dans l'infotype 9504 / Saisir des vœux via le portail intranet du MJ / Saisir un procès-verbal d'installation
- Saisir un acte de gestion
- Le compte épargne temps
- L'évaluation et la notation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664027

Date limite d'inscription :
Le 22/11/2019

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 14/01/ 2020 (09h) au
17/01/ 2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés ENAP

Public visé :
Agents en charge des RH

Conditions d'admission / Pré requis :
Disposer du code accès HARMONIE

Responsable de formation :
Eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Gérer les congés familiaux et les positions statutaires sous SIRH H@RMONIE

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents.

Cette formation vise à permettre aux nouveaux agents en charge des RH de gérer efficacement les dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant les congés familiaux et les positions statutaires des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Saisir les différents types de congés liés à la famille
- Saisir un temps partiel
- Saisir une mise à disposition
- Saisir un trentième

Éléments du contenu

- Saisir des congés familiaux
 - o Acte de gestion
 - o Congé de maternité
 - o Congé de paternité
 - o Congé d'adoption
 - o Congé pour solidarité famille
- Saisir un temps partiel de droit, sur autorisation, thérapeutique
- Saisir les positions statutaires
 - o Congé parental
 - o Absence de service fait et trentième

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664736

Date limite d'inscription :
Le 24/07/2020

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 15/09/2020 (9h) au
18/09/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Agents en charge des RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Disposer du code accès
HARMONIE

**Responsable de
formation :**
Eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Gérer les absences médicales sous SIRH H@RMONIE

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents.

Cette formation vise à permettre aux agents en charge des RH de gérer efficacement les dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types d'arrêt de travail des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de saisir les différents types d'arrêts de travail sous SIRH Harmonie

Éléments du contenu

- Acte de gestion
- Saisir un congé ordinaire de maladie pour les titulaires (CMO)
- Transformer un CMO en CLM
- Saisir une demande de congé de longue maladie
- Saisir une demande de congé de longue durée
- Saisir un accident du travail
- Reclassement/ Inaptitude pour raison de santé
- Temps partiel thérapeutique
- Saisir différents types de disponibilités

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie

50664046

Date limite d'inscription :

Le 24/04/ 2020

Durée :

3,5 jours

Dates :

Du 09/06/2020 (9h) au
12/06/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés

Énap

Public visé :

Agents en charge des
RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Disposer du code accès
HARMONIE

**Responsable de
formation :**

Eric.macor@justice.fr

Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Maîtriser les impacts des saisies en gestion administrative sous H@RMONIE sur la paie des agents

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer dans un outil unique la gestion des données administratives et financières des agents.

La qualité des saisies des données administratives a des conséquences directes sur la paie.

Cette formation vise à permettre aux personnels RH de maîtriser la saisie des dossiers en identifiant les impacts de la gestion administrative sur la pré-liquidation et en comprenant les commandes et directives de la DAP et des DISP.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- De décrire les principales interactions
- D'expliquer les conséquences des actes de gestion administrative sur la paie
- De répondre aux questionnements des agents sur leur fiche de rémunération

Éléments du contenu

- Prise en charge financière (PV installation...)
- Acompte
- Rappel
- Éléments de la paie : positifs et négatifs
- Détails de la fiche de paie
- Cycle de paie
- Calendrier paie
- Z-échéances
- Indemnités – primes
- Fiche carrière
- Impacts CLM – CLD sur la paie

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664032

Date limite d'inscription :
Le 28/07/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 06/10/2020 (9h) au
08/10/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Personnels RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Avoir déjà une
expérience sur SIRH
HARMONIE

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05.53.98.89.59

Gérer la retraite sous SIRH Harmonie

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer le suivi et la gestion dématérialisée des données personnelles, administratives et financières des agents.

Cette formation vise à permettre aux stagiaires, agents en charge des RH, de gérer efficacement les dossiers de demande de retraite.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de saisir les actes de gestion liés à la demande de retraite d'un agent.

Éléments du contenu

- Service national non suivi d'un engagement - Infotype 9081
- Service national suivi d'un engagement - Infotype 9030
- Services antérieurs de titulaires militaires - Infotype 9030
- Bénéfices de campagne - Infotype 9151
- Bonifications pour services aériens et sous-marins - Infotype 9151
- Bénéfices d'études préliminaires - Infotype 9151
- Services antérieurs de titulaires civils - Infotype 9030
- Services validés continus à temps complet - Infotype 9030
- Services validés continus à temps incomplet - Infotype 9030
- Services validés discontinus - Infotype 9030
- Bonifications accordées aux professeurs de l'enseignement technique - Infotype 9151
- Bonifications pour services civils rendus hors d'Europe - Infotype 9151
- Bonification / Majoration pour enfant - Infotype 9151
- Présentation du simulateur de retraite

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel (**Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE**)

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664030

Date limite d'inscription :
Le 24/01/2020

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 10/03/2020 (9h) au
13/03/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Agents affectés dans un
service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Disposer du code accès
HARMONIE

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE

Nouvelle Application Comptables des Régies, « NACRE » est utilisée quotidiennement par les régisseurs des comptes nominatifs. Cette formation permettra aux utilisateurs de maîtriser parfaitement ses diverses fonctionnalités et de respecter l'exigence de qualité comptable.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les diverses fonctionnalités de l'application de suivi de la régie Nacre
- Utiliser le plan comptable Nacre (comptes et sous-comptes)
- Appliquer les méthodes de contrôle interne comptable
- Répondre aux exigences du comptable assignataire en matière d'arrêté comptable, de suivi et de justification des divers comptes de la régie.

Éléments du contenu

- La réglementation en vigueur
- Les règles de tenue de la comptabilité de la régie (les différentes écritures comptables ; les documents comptables et les pièces justificatives)
- Les diverses fonctionnalités de l'application Nacre
- Les modalités de clôtures journalières, mensuelles, annuelles de la régie CN et de contrôles internes
- Les modalités de consignations/reversements au comptable assignataire des valeurs pécuniaires des PPSMJ libérées, évadées ou décédées et de remises aux domaines des bijoux et objets de valeur en déshérence

Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664040 1^{ère} session

50664041 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 20/03/2020

2^{ème} session : le 04/09/2020

Durée :

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 11/05/2020 (14h30) au
15/05/2019 (12h)

ou

Du 19/10/2020 (14h30) au
23/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Gérer le contentieux administratif

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

Éléments du contenu

- Les juridictions administratives
- Les différents types de recours
- Les délais incontournables
- Les voies et délais de recours
- L'appel

Modalités pédagogiques

Apports didactiques ; exercices.

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664016

Date limite d'inscription :

Le 07/05/2020

Durée :

2,5 jours

Dates :

Du 22/06/2020 (14h) au
24/06/2020 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur interne

Public visé :

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Conditions d'admission / Pré requis :

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr

tél : 05.53.98.89.59

Gérer les comptes nominatifs sous l'appliquatif GENESIS

Le code de procédure pénale dispose que :

- « sous réserve des dispositions prévues aux articles D. 122 et D. 395, il n'est laissé aux détenus ni argent, ni valeurs, ni bijoux autres que leur alliance et leur montre » (article D318)
- « L'établissement pénitentiaire où le détenu est écroué tient un compte nominatif où sont inscrites les valeurs pécuniaires lui appartenant. Le compte nominatif est par la suite crédité ou débité de toutes les sommes qui viennent à être dues au détenu, ou par lui, au cours de sa détention, dans les conditions réglementaires » (article D319).

Ces données sont traitées sur un logiciel baptisé GENESIS.

Cette formation permettra aux agents de maîtriser les fonctionnalités spécifiques de l'appliquatif informatique pour gérer de façon efficace les comptes nominatifs.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les diverses fonctionnalités de l'appliquatif de tenue de la comptabilité auxiliaire GENESIS
- Procéder à l'enregistrement d'une personne détenue arrivant
- Saisir des recettes, des blocages et des dépenses sur les pécules
- Solder le pécule d'une personne détenue sortant
- Editer les diverses pièces comptables
- Mettre en œuvre les méthodes de contrôle interne comptable

Éléments du contenu

- Les diverses fonctionnalités des applications GENESIS
- Le processus arrivants
- Cantines et achats extérieurs et blocages
- SAGI, TV et frigos
- Les subsides
- Les rémunérations
- Le processus sortants
- Edition des pièces comptables

Modalités pédagogiques

Etudes de cas, utilisation de GENESIS

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50664028 1^{ère} session

50664020 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : 24/01/2020

2^{ème} session : 31/07/2020

Durée

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 09/03/2020 (14h30) au
13/03/2020 (12h)

ou

Du 21/09/2020 (14h30) au
25/09/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Personnels affectés à la
régie des comptes
nominatifs

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr

Tél : 05.53.98.89.59

Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues

Le gestionnaire des comptes nominatifs est destinataire de jugements sur les parties civiles, de saisies-attributions, de saisies-arrêts, d'avis à tiers détenteur... qui l'obligent à recouvrer ses fonds sur le pécule de la personne détenue. Cette formation vise à ce qu'il puisse maîtriser la nature de la pièce, la validité de ces mesures, leurs effets, les conditions et les limites de la saisie sur un pécule, ainsi que les différences qui les caractérisent.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Traiter et suivre les dossiers de parties civiles
- Procéder aux versements
- Situer l'action du fonds de garantie
- Distinguer les règles concernant les créances à recouvrer des créances objet de la saisie
- Mettre en œuvre le recouvrement des créances détenues à l'encontre de la PPSMJ
- Utiliser les différentes fonctionnalités du menu dédié sous GENESIS

Éléments du contenu

- Les titres exécutoires applicables sur les comptes nominatifs
- Examen des divers titres non exécutoires
- Présentation des fonctionnalités dédiées de GENESIS

Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie

50629800 1^{ère} session
50664019 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 22/11/2019
2^{ème} session : le 01/05/2020

Durée :

3,5 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 21/01/2020 (14h30) au
24/01/2020 (12h)
ou
Du 23/06/2020 (14h30) au
26/06/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Personnels affectés à la régie
des comptes nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir acquis les bases et
techniques générales de
gestion des comptes
nominatifs

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
Tél : 05.53.98.89.59

Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues

L'administration pénitentiaire a notamment pour mission de préparer la réinsertion de la personne détenue après sa libération. A ce titre, elle est tenue d'organiser la constitution d'une épargne en prévision de la libération de la personne détenue.

Cette formation permettra aux agents de traiter et gérer de façon efficace ces situations.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Procéder à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Enregistrer les références bancaires d'un livret
- Créditer un /des livrets à partir du pécule de libération
- Consulter la liste des livrets d'épargne ouverts
- Enregistrer les intérêts versés par la Banque Postale
- Editer un relevé de compte livret
- Solder un livret d'épargne
- Constituer un fichier de versements sur livrets
- Répondre aux exigences des Centres financiers de la Banque Postale teneurs des comptes

Éléments du contenu

- Etude des différentes fonctionnalités de l'application GENESIS
- Analyse de la réglementation relative à la tenue des comptes épargne
- Examen des différents formulaires à renseigner

Modalités pédagogiques

Etudes de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie
50664082

Date limite d'inscription :
Le 21/02/2020

Durée :
2,5 jours

Dates :
Du 07/04/2020 (9h30) au
09/04/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Personnels affectés à la
régie des comptes
nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir acquis les bases et
techniques générales de
gestion des comptes
nominatifs

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Gérer les situations difficiles au niveau de l'accueil du public en SPIP	23
Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien ...	24
Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient	25
S'initier aux psychopathologies NOUVEAU OF	26
Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques	27
Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme	28
Identifier les profils et prendre en charge les auteurs d'infraction à caractère sexuel OF	29
Identifier les caractéristiques des violences conjugales.....	30
Identifier les formes, mécanismes d'installation et conséquences des violences intrafamiliales NOUVEAU OF	31
Repérer les manifestations et les modalités de prise en charge du traumatisme psychique NOUVEAU OF	32
Identifier les notions, les enjeux de la parentalité en milieu carcéral NOUVEAU OF	33
Gestion de situation de violence : Se préserver et préserver l'auteur de l'agression	34
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	35
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2) OF	36
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	37
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	38
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3) OF	39
Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4) OF	40
Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP NOUVEAU	41
Identifier les fondamentaux des modules de respect NOUVEAU	42
Utiliser la méthode Pilates MATWORK 1auprès des personnes détenues.....	43
Encadrer le sport sur prescription médicale NOUVEAU	44
Encadrer les disciplines sportives des Jeux Olympiques d'été au Japon NOUVEAU	45
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : la résidence d'artiste	46

Gérer les incivilités au niveau de l'accueil du public

Dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes sous-main de justice, les agents dédiés à l'accueil physique ou téléphonique des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) reçoivent chaque jour un public très diversifié.

Les agents en charge de cet accueil sont fortement sollicités et doivent supporter, sans se laisser contaminer, l'incivilité ou la colère d'un public exigeant parfois sous tension.

Ces situations ont un impact psychologique important sur l'ensemble des agents d'accueil.

Cette formation leur permettra de gérer efficacement ces situations et leurs impacts.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Gérer avec plus d'aisance les interlocuteurs agressifs, énervés ou impolis, au téléphone ou en face à face
- Gérer son stress et ses propres émotions
- Préserver son équilibre personnel

Éléments du contenu

- Comprendre le conflit
- Les concepts d'agressivité, d'incivilités, de violence, de colère et de frustration
- Prendre de la distance face à une situation conflictuelle
- Etablir la communication : les règles relationnelles
- Mieux comprendre les principes de l'agressivité pour mieux la contrôler
- La peur et les réactions à la peur
- La maîtrise des émotions dans les situations d'agression

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation vécues

Echanges d'expériences

Questionnaire préliminaire recensant les situations vécues auxquelles les agents sont exposés

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :
50664043

Date limite d'inscription :
Le 20/03/2020

Durée :
2,5 jours

Dates :
Du 12/05/2020 (14h) au
14/05/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire DESPAGNE

Public visé :
Tous personnels chargés
de l'accueil physique et
téléphonique d'un SPIP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien

L'outil triptyque a pour but une optimisation de la démarche participative (une co-élaboration), par laquelle les PPSMJ saisissent le sens de leur histoire et la transforment en vue d'une non répétition des faits.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les concepts et les outils Génogramme, Historiogramme et Chôrogramme
- Repérer comment et quand introduire les outils dans le suivi des PPSMJ
- Mener des entretiens individuels avec le support du génogramme et de l'historiogramme
- Repérer à travers ces 3 outils les mécanismes inhérents à la récurrence et aux répétitions
- Repérer, à travers le Génogramme, des répétitions et/ou des mécanismes de reproduction
- Visualiser, recenser et analyser les répétitions, à travers l'Historiogramme
- Repérer, à travers le Chôrogramme, les champs d'investissement de la personne
- Affiner sa capacité d'évaluation (sociétale, familiale, professionnelle, judiciaire et criminologique)

Éléments du contenu

- Présentation du Génogramme, de l'Historiogramme et du Chôrogramme comme média d'entretien et de suivi des mesures
- Analyse, recensement, traduction, interprétation à partir des outils
- Mise en situation des participants avec l'utilisation de Génogrammes, Historiogrammes et Chôrogrammes.
- Reprise des questions émanant de cette mise en situation

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques et apports didactiques
Vignettes cliniques
Échanges à partir des pratiques des participants
Travaux pratiques en petits groupes
Remise d'un dossier pédagogique
Analyse des pratiques professionnelles

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :

50663781 : 1^{ère} session
50663784 : 2^{ème} session
50663786 : 3^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : 15/11/2019
2^{ème} session : 06/02/2020
3^{ème} session : 10/07/2020

Durée :

2 modules indissociables de 2 jours + 2 jours par session

Dates : 3 sessions au choix

-1^{ère} session pour les CPIP

* Du 08/01/2020 (9h) au 10/01/2020 (12h)
* Retour d'expérience du 23/03/2020 (14h) au 25/03/2020 (12h)

-2^{ème} session pour les CPIP

* Du 01/04/2020 (9h) au 03/04/2020 (12h)
* Retour d'expérience du 01/07/2020 (14h) au 03/07/2020 (12h)

-3^{ème} session pour les psychologues :

* Du 16/09/2020 (9h) au 18/09/2020 (12h)
* Retour d'expérience du 09/12/2020 (14h) au 11/12/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Philippe GENUIT

Public visé :

CPIP pour les sessions 1 et 2
Psychologues de l'AP pour session 3

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient

Comprendre les évolutions majeures du Moyen Orient à travers son histoire, analyser son évolution et l'impact de celle-ci sur les communautés musulmanes en France ... autant d'éléments devant faciliter la prise en charge des détenus ou personnes suivies radicalisées.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les évolutions majeures du Moyen Orient à travers l'étude de son histoire politique
- Identifier son basculement en 2011 suite aux printemps arabes
- Analyser l'évolution régionale du Moyen Orient depuis cette période
- Identifier les impacts des évolutions au Moyen Orient sur les communautés musulmanes en France

Éléments du contenu

- Histoire longue de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient
- L'univers politique arabe
- Les soulèvements arabes de 2011 et leurs conséquences
- Daech, Al Qaida et l'actualité des mouvements djihadistes
- Les dynamiques régionales actuelles
- Les impacts de la géopolitique du Moyen Orient sur les communautés musulmanes en France
- Comportements religieux en islam de France

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 30 places

Durée :

5 jours

Dates :

Du 22/06/2020 à 14h au
26/06/2020 à 12h

Lieu :

Énap

Intervenants :

Charles THEPAUT ou Hala
JALLOUL – EL MIR
Samir AMGHAR

Public visé :

Personnels pénitentiaires,
magistrats et auditeurs
étrangers

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Avoir des notions de
base en géopolitique du
Moyen Orient

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

S'initier aux psychopathologies

Les symptômes de dangerosité potentielle tels que les présentent certains sujets : pathologies, antécédents, réactivité comportementale..., tous les « signaux » émis qui peuvent évoquer l'imminence d'un passage à l'acte, font écho chez les personnels. Ils génèrent souvent crainte et anxiété et les questionnent quant à la conduite adéquate à tenir. Cette formation apportera des éléments de compréhension susceptibles de faire évoluer les comportements.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les étapes de construction de personnalité
- Identifier les différentes structures et modes d'organisation psychiques de l'individu
- Repérer les troubles du comportement et les psychopathologies les plus représentatives des PPSMJ
- Adapter la prise en charge par le professionnel en fonction des troubles repérés

Éléments du contenu

- Quelques chiffres
- Le normal et le pathologique
- Construction et développement de la personnalité
- Notions de psychopathologie (structures, personnalités, troubles de la personnalité, décompensation...)
- Les névroses
- Les psychoses
- La perversion
- La psychopathie
- Préconisations

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, échanges

Nombre de places : 20 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50663795

Date limite d'inscription :
Le 27/12/2019

Durée :
5 jours

Dates :
Du 17/02/2020 (14h) au
21/02/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Carole THOUMINE,
psychologue clinicienne

Public visé :
Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques

Les personnels d'insertion et de probation sont de plus en plus souvent confrontés à des comportements sociopathiques et psychopathiques. Cette formation (en deux temps) vise à permettre aux agents de clarifier ce qui relève du normal et du pathologique mais aussi d'être en capacité d'évaluer ces personnalités « complexes » dans une logique d'optimisation des prises en charge.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Repérer ce qui relève du normal et du pathologique
- Évaluer autour de marqueurs spécifiques les sociopathies et psychopathies

Éléments du contenu

- Classifications personnalités dyssociales, sociopathies...
- Aspects épidémiologiques
- Du normal au pathologique
- Les grilles d'évaluation

Modalités pédagogiques

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module : retour d'expérience, études de cas, mises en situation

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :
50664307

Date limite d'inscription :
Le 06/03/2020

Durée :
2 modules de 2 jours
indissociables

Dates :
Module 1 : du 28/04/2020
(9h) au 30/04/2020 (17h)
Module 2 : (retour
d'expérience) du
03/06/2020 (14h) au
05/06/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Jean-Philippe CANO et
Alain JAVAY

Public visé :
Personnels d'insertion et
de probation

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Les agents s'engagent à
être présents lors des 2
modules

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme

La pédopornographie et l'exhibitionnisme sont deux infractions qu'il est parfois difficile à aborder en entretien.
Cette formation (en deux temps) vise à permettre aux agents d'identifier les caractéristiques des auteurs de ces infractions dans un objectif de prise en charge optimale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les profils cliniques des auteurs de pédopornographie et d'exhibitionnisme
- Identifier les facteurs de risques en matière de pédopornographie
- Classifier les exhibitionnistes
- Evaluer les sujets violents

Éléments du contenu

- Rappels sur les agressions sexuelles (traits de personnalité, pathologie de la relation, passage à l'acte polyfactoriel, profils cliniques, aspects psychopathologiques)
- Éléments sur la pédopornographie (clinique, profils, facteurs de risque)
- Éléments sur les exhibitionnistes (profils cliniques, classifications...)
- Grilles d'évaluation

Modalités pédagogiques

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module : retour d'expérience, études de cas (situations amenées par les stagiaires), mises en situation

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :
50664857

Date limite d'inscription :
Le 07/07/2020

Durée :
2 modules de 2 jours
indissociables

Dates :
Module 1 : du 09/09/2020
(14h) au 11/09/2020 (12h)
Module 2 (retour
d'expérience) : du
25/11/2020 (14h) au
27/11/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Alain JAVAY

Public visé :
Personnels d'insertion et
de probation

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Les agents s'engagent à
être présents lors des 2
modules

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les profils et prendre en charge les auteurs d'infraction à caractère sexuel

Les violences sexuelles représentent plus de 40 000 plaintes déposées. Lorsqu'ils arrivent entre nos murs, les auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS) nous interrogent, nous bouleversent, nous choquent. Cette formation vise à permettre aux participants de repérer les différents profils d'AICS et d'identifier les modalités de leur prise en charge.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Evoquer les idées reçues sur les AICS
- Identifier les troubles fréquemment constatés chez les AICS
- Identifier les principaux profils d'AICS
- Repérer les modes de prise en charge des AICS dans l'administration pénitentiaire (les évolutions législatives, les établissements spécialisés...)
- Identifier les principaux modes de prise en charge proposés en France et à l'étranger

Éléments du contenu

- Les représentations sur les AICS
- Les troubles repérés chez les AICS
- Les profils des AICS
- Les modes de prise en charge dans l'administration pénitentiaire, en France et à l'étranger

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie :
50663871

Date limite d'inscription :
Le 10/01/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 02/03/2020 (14h) au
06/03/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Alain Javay

Public visé :
Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Frais d'inscription : 450 €
Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



Identifier les caractéristiques des violences conjugales

Les personnels d'insertion et de probation interviennent souvent dans des situations de violences intrafamiliales. Cette formation (en deux temps) vise à leur permettre d'identifier les spécificités de la violence conjugale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier l'ampleur du phénomène en France
- Repérer les différentes formes de violences conjugales
- Identifier les interactions entre auteur, victime et enfant(s)

Éléments du contenu

- Les différentes formes de violence
- Épidémiologie
- Lecture de la violence (sociologique, psychologique, criminologique)
- L'auteur, la victime, l'enfant

Modalités pédagogiques :

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module: retour d'expérience, études de cas (situations amenées par les stagiaires), mises en situation

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :
50663789

Date limite d'inscription :
Le 20/12/2019

Durée :
2 modules de 2 jours
indissociables

Dates :
Module 1 : du 12/02/2020
(14h) au 14/02/2020 (12h)
Module 2 (retour
d'expérience) du
15/04/2020 (14h) au
17/04/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Alain JAVAY

Public visé :
Personnels d'insertion et
de probation

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Les agents s'engagent à
être présents lors des 2
modules

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

**Assistante de
formation :**
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les formes, mécanismes d'installation et conséquences des violences intrafamiliales

Quelles formes peuvent prendre les violences familiales ? Quels sont leurs mécanismes d'installation ? Quelle est la dynamique de leur auteur ? Cette formation vise à éclairer les stagiaires pour une meilleure compréhension de ce phénomène.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes formes de violences familiales
- Repérer les mécanismes d'installation des rapports violents dans la famille
- Analyser la « dynamique » des auteurs de violence conjugale
- Identifier les conséquences sanitaires, sociales et familiales

Éléments du contenu

- Quelques chiffres
- Les formes de violences
- Les mécanismes spécifiques de la violence familiale
- Le cycle de la violence conjugale : tension, agression, justification
- Le profil des auteurs de violences conjugales
- La connaissance des signes et des comportements spécifiques aux victimes
- La définition de l'emprise et du psychotrauma
- Les prises en charge

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, échanges, vidéo

Nombre de places : 20 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50664462

Date limite d'inscription :
Le 13/03/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 04/05/2020 (14h) au
07/05/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Carole THOUMINE,
psychologue clinicienne

Public visé :
Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Repérer les manifestations et les modalités de prise en charge du traumatisme psychique

Quelles sont les manifestations et les conséquences d'un traumatisme psychique ? Quelles démarches mettre en place ? Cette action de formation vise à apporter des éléments de réponse sur ce qu'est un traumatisme psychique, sur les modalités de sa prise en charge

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les notions de bases en psychotraumatologie
- Distinguer stress et trauma
- Repérer les différentes manifestations du trauma et leurs conséquences
- Identifier les prises en charge possibles

Éléments du contenu

- Généralités sur le trauma et les définitions
- La clinique du trauma : différenciation stress/trauma
- La clinique du trauma : les différentes manifestations traumatiques et leur évolution
- La clinique du trauma : l'état de stress aigu ; le PTSD
- La mémoire traumatique
- Les différentes prises en charge

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, échanges, vidéo

Nombre de places : 20 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50664463

Date limite d'inscription :
Le 14/08/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 06/10/2020 (14h) au
09/10/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Carole THOUMINE,
psychologue clinicienne

Public visé :
Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Identifier les notions et les enjeux de la parentalité en milieu carcéral

L'incarcération a différents impacts sur chacun des membres de la famille et sur les relations, en particulier sur les enfants. La mise à l'écart provisoire par l'incarcération ne doit pas venir rompre définitivement les liens et appuis dont la personne aura besoin pour retrouver sa place au sein de la société et dont l'enfant a besoin pour grandir.

Cependant, il peut être difficile de continuer d'être parent et d'exercer sa fonction parentale en étant privé de liberté.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le cadre juridique dans lequel s'exerce la parentalité des personnes incarcérées
- Repérer les empêchements de la parentalité pour un parent incarcéré
- Analyser l'impact de l'incarcération tant sur le détenu que sur l'enfant
- Comprendre les finalités du maintien du lien
- Mesurer la place et le rôle des différents professionnels dans l'accompagnement enfant/parent incarcéré

Éléments du contenu

- Définition de la parentalité, enjeux, cadre juridique
- Les impacts de l'incarcération sur le parent incarcéré, sur l'enfant et leur relation
- L'intérêt ou non de maintenir le lien
- Rôle des professionnels de l'administration pénitentiaire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Études de cas

Présentation de la première micro-crèche à la MAF de Fleury-Mérogis

Nombre de places : 15 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50674148

Date limite d'inscription :

Le 07/05/2020

Durée :

2 jours et demi

Dates :

Du 23/06/2020 (9h) au
25/06/2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Intervenants Associations
Enjeux d'Enfants

Public visé :

Personnel pénitentiaire
multi-catégoriel
Tout public intervenant
en établissement
pénitentiaire

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

**Responsable de
formation :**

nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Gestion de situation de violence :

Se préserver et préserver l'auteur de l'agression

La violence implique toujours soi et l'autre et peut prendre toutes sortes de chemins. Par ce qu'elle génère chez nous, c'est un sujet difficile à aborder, parfois nié, souvent dissimulé, pas assez travaillé.

La violence est pourtant réelle et bien présente dans nos quotidiens professionnels.

Comment y faire face ? Comment la gérer ? Comment travailler avec ? Quel sens y donner et comment réagir pendant et après sans perdre de vue notre posture professionnelle ? Comment transformer la violence, synonyme souvent de fin de prise en charge, en objectif de travail ?

Cette formation invite à la réflexion sur le sens de l'acte, et accompagne les agents dans l'élaboration et la préparation afin d'être en mesure de mieux gérer la violence, de s'en préserver et de préserver aussi son auteur.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Définir et distinguer violence et agressivité
- Identifier les mécanismes et enjeux de la violence
- Gérer son stress, gérer physiquement des situations dégradées sans tomber soi-même dans un comportement violent par l'approche des techniques de limitations de mouvements et de gestes contenant
- Identifier les dynamiques des passages à l'acte violents
- Elaborer des procédures de prise en charge et d'accompagnement de situations de violence

Eléments du contenu

- Séances d'apports théoriques et échanges autour de la violence
- Séances d'exercices de gestion physique et apprentissage des techniques de limitations de mouvements
- Elaboration de modalités de travail autour de cette problématique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices et mises en situation de de gestion physique (tenue adaptée requise à la pratique en dojo)

Alternance des approches et des apports théoriques et pratiques

Echanges, débats

Nombre de places : 18 places

N° Harmonie :

50664306

Date limite d'inscription :

Le 28/02/2020

Durée :

5 jours

Date :

Du 20/04/2020 (14h) au
24/04/2020(12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Delphine THEAUDIN
psychologue clinicienne
Thierry QUEAU SLEIMAN
directeur d'établissement
de placement à la PJJ
développeur et moniteur
TLM

Public visé :

CPIP et personnels de
surveillance

Conditions d'admission /

Pré requis :

Tenue de sport obligatoire
(travail en dojo)

Responsable de formation :

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1)

Dans le cadre du Module 1 intitulé « généralités sur les rencontres restauratives », il s'agit de s'approprier les principes de base de la justice restaurative.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Éléments du contenu

- La (re)découverte et les définitions de la justice restaurative
- Le cadre normatif de la justice restaurative
- La mise en œuvre globale des rencontres restauratives (protocole, déroulement et interactions)
- Partenariats et coordination
- Les membres de la communauté
- L'orientation des infracteurs
- La préparation des rencontres restauratives
- L'animation des rencontres restauratives
- Approche psychologique et sociale des rencontres restauratives

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation

Nombre de places : 20 places



N° Harmonie :

50664069 : 1^{ère} session

50664069 : 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 02/01/2020

2^{ème} session : le 10/07/2020

Durée :

30 heures

Dates : 2 sessions au choix

Du 24/02/2020 (14h) au

28/02/2020 (12h)

Ou

Du 21/09/2020 (14h) au

25/09/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

IFJR

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la justice

Magistrats

Auxiliaires de justice

Membres du secteur

associatif habilité justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15

Frais d'inscription : 400 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice, partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré aux cercles de soutien et de responsabilité (CSR) a pour objectif principal de former les agents y participant à l'organisation et à la coordination de ce type de dispositif mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le protocole
- Identifier le fonctionnement des cercles de soutien et de responsabilité
- Identifier le déroulement d'un CSR
- Mettre en œuvre les enseignements liés à la constitution d'un CSR

Éléments du contenu

- Historique et généralités sur les cercles de soutien et de responsabilité
- Présentation générale du protocole
- Convention de partenariat, groupe projet et cahier des charges
- Recrutement formation et missions du coordonnateur du cercle
- Recrutement du membre principal du cercle (personne détenue)
- Choix, formation et missions des bénévoles du premier cercle
- Choix et missions des membres du second cercle
- Déroulement du cercle

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation

Nombre de places : 16 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice, partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50664067 : 1^{ère} session

50664068 : 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 17/04/2020

2^{ème} session : le 24/04/2020

Durée :

5 jours

Dates :

2 sessions au choix :

Du 08/06/2020 (14h) au
12/06/2020 (12h)

OU

Du 15/09/2020 (14h) au
19/06/2020 (12h)

Lieu :

Enap

Intervenants :

IFJR

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la
justice

Magistrats

Auxiliaires de justice

Membres du secteur associatif
habilité justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Justifier de la participation au
module1

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré à la médiation restaurative a pour objectif principal de former les agents y participant à la préparation et à l'animation de ce type de dispositif mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus de médiation et son déroulement
- Identifier le protocole des Médiations Restauratives
- Identifier les éléments nécessaires à la préparation de la rencontre
- Identifier les éléments importants lors de l'animation de la rencontre
- Identifier le cadre de la médiation

Éléments du contenu

- Rappel théorique sur le processus de médiation
- Rappel théorique du déroulement du processus
- Savoir être, savoir faire
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, groupe projet, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux de la préparation à la rencontre
- Aspects généraux de la rencontre de médiation
- Cadre de la médiation
- Déroulement de médiations restauratives sur la semaine (entretiens de préparation, rencontres de médiation)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Jeux de rôle
Méthode participative
Analyse critique

Nombre de places : 16 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice, partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50664064 : 1ère session

50664065 : 2ème session

Date limite d'inscription :

1ère session : le 17/01/2020

2ème session : le 24/01/2020

Durée :

5 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 09/03/2020 (14h) au
13/03/2020 (12h)

ou

Du 16/03/2020 (14h) au
20/03/2020 (12h)

Lieu :

Enap

Intervenants :

IFJR

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la justice
Magistrats
Auxiliaires de justice
Membres du secteur associatif
habilité justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Justifier de la participation
au module 1

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés/victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré aux rencontres détenus/victimes (RDV) et aux rencontres condamnés/victimes (RCV) a pour objectif principal de former les agents y participant à l'animation de ces rencontres mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes phases préparatoires
- Identifier le déroulement des RDV/RCV
- Mettre en œuvre les enseignements liés à la préparation des rencontres
- Mettre en œuvre les techniques d'animation des rencontres

Éléments du contenu

- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, comité de pilotage, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux et techniques de la préparation et de l'animation des rencontres
- Mises en situation sur la base de la réalisation d'une RDV (entretiens préparatoires, rencontres de groupes préparatoires personnes victimes et personnes auteurs, réalisation des 5 séances plénières, rencontre bilan)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation

Nombre de places : 16 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice,
partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50664066 : 1^{ère} session

50676359 : 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 14/02/2020

2^{ème} session : le 27/08/2020

Durée :

5 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 06/04/2020 (14h) au
10/04/2020 (12h)

Ou

Du 19/10/2020 (14h) au
23/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

IFJR

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la
justice
Magistrats
Auxiliaires de justice
Membres du secteur
associatif habilité justice

Conditions d'admission / Pré requis :

Justifier de la participation
au module1

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3)

Le module 3 « justice restaurative » consacré à l'analyse des pratiques a pour objectif principal de permettre aux agents ayant participé à l'organisation et/ou à l'animation d'un dispositif de Justice Restaurative de pouvoir échanger sur cette expérience mais aussi de bénéficier d'une supervision a posteriori.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser des pratiques de rencontres restauratives
- Comprendre les enjeux de la supervision technique, déontologique et éthique des rencontres restauratives

Éléments du contenu

- Analyse des pratiques : orientation, préparation, animation, clôture de la rencontre restaurative
- Les membres bénévoles de la communauté
- Éléments psychologiques et sociaux des situations rencontrées lors de l'animation des mesures de justice restaurative
- Outils d'analyse dans le cadre de la supervision technique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations
Analyse des pratiques

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation

Nombre de places : 15 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice, partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 – Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50676362

Date limite d'inscription :

Le 10/09/2020

Durée :

4 jours

Dates :

Du 30/11/2020 (14h) au
04/12/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

IFJR

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la justice
Magistrats
Auxiliaires de justice
Membres du secteur associatif habilité justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Justifier de l'animation d'une mesure de justice restaurative
Rédiger un mémoire sur la réalisation de cette action

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4)

Le module 4 « justice restaurative » consacré à la formation de formateurs en justice restaurative a pour objectif principal de faciliter les transferts de connaissance en matière de justice restaurative.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation les agents seront en capacité de :

- Former à la justice restaurative
- Encadrer la mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert ou fermé

Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique :
 - Former au sein de son service aux principes généraux de la justice restaurative
 - Sensibiliser aux modalités d'accompagnement d'un programme de justice restaurative
 - Construction et adaptation d'outils pédagogiques
 - Elaborer une session de formation en justice restaurative
- Prise de parole en public
 - Théorie de la communication
 - Posture personnelle et positionnement pédagogique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Aspects praxéologiques
Mises en situation

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation

Nombre de places : 12 places



Durée :
5 jours

Dates :
À déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
IFJR/ Énap

Public visé :
Personnels pénitentiaires
Agents du ministère de la justice
Magistrats
Auxiliaires de justice
Membres du secteur associatif habilité justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Justifier de la participation au module 3

Responsable de formation :
joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Vous êtes auxiliaire de justice ou membre du secteur associatif habilité justice, partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP

Depuis les années 2000, au travers des réformes pénales successives, la victime investit de plus en plus la phase de l'exécution des peines par la reconnaissance au droit à indemnisation, au droit à sa protection, au droit à son information et par le biais de la justice restaurative.

L'administration pénitentiaire, par l'intermédiaire du SPIP, prend en charge et accompagne, après évaluation, les auteurs d'infractions.

Cette formation invite à la réflexion sur la place de la victime dans le suivi de l'auteur. Quelle place le CPIP donne-t-il à la victime ? Quelles sont les limites du CPIP dans cette prise en compte ?

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les dispositions législatives sur le droit des victimes dans le cadre pré et post sentenciel
- Identifier le circuit d'information et de signalement en protection de l'enfance
- Différencier les différentes catégories de victimes en tenant compte de leurs particularités
- Identifier les procédures spécifiques dédiées au SPIP : enquête victimes- modalité d'indemnisation- orientations vers les partenaires adéquats- mise en place de la justice restaurative

Éléments du contenu

- Le droit des victimes
- Les dispositifs de protection de l'enfance en danger (information et signalement)
- Apports pratiques sur l'indemnisation (fonds de garantie) et les associations d'aide aux victimes
- Paroles de victimes au travers de la diffusion d'un documentaire et de vignettes cliniques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Échanges et débats

Nombre de places : 20 places

Durée :

2 jours

Dates :

A déterminer sur
novembre 2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Marie LAURAS, Fanny
SANTHOIRE, associations
d'aide aux victimes,
magistrat, psychologue,
psychiatre, journaliste

Public visé :

CPIP et DPIP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Identifier les fondamentaux des modules de respect

Le module de respect est un dispositif qui s'inscrit dans une relation positive et de respect entre acteurs et usagers.

Cette formation vise à permettre aux agents intéressés ou investis dans un projet de « Module de Respect », d'acquérir les fondamentaux nécessaires dans le cadre d'une ouverture ou d'une amélioration du dispositif déjà existant.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Découvrir le système pénitentiaire espagnol
- Connaître la genèse et le fonctionnement des modules de respect mis en place en Espagne
- D'appréhender la méthodologie de mise en place des modules de respect en France
- De connaître la recherche menée en France sur les modules de respect
- Comprendre les mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif

Éléments du contenu

Cette formation propose une approche pratique et théorique suivant 3 regards croisés et complémentaires :

- Apports sur le dispositif des modules de respect espagnols ayant servi de référence pour sa mise en œuvre en France avec échanges et mesure de l'écart avec le dispositif des modules de respect tel qu'il a été déployé en France
- Retour d'expérience sur les éléments pratiques et méthodologiques permettant l'ouverture d'un module de respect dans de bonnes conditions et échanges sur le travail préparatoire à l'ouverture d'un module de respect
- Présentation des apports scientifiques apportant une compréhension des mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif et sur l'étude scientifique du fonctionnement des modules de Respect de plusieurs établissements de métropole
- Ces trois approches seront complétées par des expériences d'établissements
- Témoignages d'expériences

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, témoignages

Nombre de places : 30 places



Durée :
3 jours

Dates :
2^{ème} trimestre

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs Énap
Experts

Public visé :
Tout public impliqué dans
un projet de module de
respect

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Utiliser la méthode Pilâtes MATWORK 1 auprès des personnes détenues

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice.

Son objectif est de développer des activités adaptées aux publics détenus dont l'état de santé ou la vulnérabilité les éloigne des pratiques sportives.

La méthode Pilâtes est abordée ici à différents niveaux de prévention dite universelle, sélective et ciblée tant en prévention primaire que secondaire.

Cette formation permettra aux intervenants des établissements pénitentiaires d'organiser auprès des personnes détenues un cycle Méthode PILATES.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les 6 principes clés de la méthode PILATES
- Reproduire les exercices pour débutants et intermédiaires
- Corriger les défauts de placement ou d'exécution des pratiquants
- Mettre en œuvre des séances de PILATES

Éléments du contenu

- Les bases de la méthode PILATES :
 - Le mouvement maîtrise, fluidité, précision
 - Les trois types de respiration
 - Le centrage et la stabilité
- Les exercices
 - Apprentissage des 16 mouvements fondamentaux, leurs objectifs, leurs points d'attention, les muscles moteurs et stabilisateurs
- La construction d'une séance PILATES
 - L'échauffement
 - La séance
- Validation de la formation
 - Certification MATWORK 1

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie

50664622

Date limite d'inscription :

Le 06/12/2019

Durée :

4 jours

Dates :

Du 27/01/2020 (14h) au

31/01/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenant :

Professeur certifié PILATES

Public visé :

Moniteurs de sport

Personnels des EPM

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Connaissances en

anatomie

Responsable de**formation :**

Joel.capucci@justice.fr

05.47.49.30.09

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Encadrer le sport sur prescription médicale

Le sport sur ordonnance a récemment fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical. L'Assemblée Nationale a, en effet, voté, le 30 décembre 2016, un décret précisant les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée à certaines personnes malades.

Cette **formation qualifiante** du Comité Olympique 47 permettra aux intervenants sportifs des établissements pénitentiaires de développer un partenariat avec les personnels de la santé. Elle favorisera l'accueil des pratiquants dans le cadre d'une activité physique adaptée prescrite par un médecin à des patients atteints d'une affection au regard de l'instruction ministérielle du 03 mars 2017. Les acquis de cette formation donneront lieu à une évaluation sous la forme d'un questionnaire écrit et de la résolution d'un cas pratique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Evaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Identifier les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques

Éléments du contenu

- Le sport sur prescription médicale
 - Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016
 - Instruction ministérielle du 03 mars 2017 du code de santé publique
- Les différents concepts de prévention
 - Prévention Universelle, Sélective, Ciblée
 - Prévention primaire, secondaire, tertiaire
- Les pathologies chroniques
 - Approche clinique
- Évaluation diagnostique du pratiquant
 - Tests d'évaluation adaptée
 - Profil physique et anthropométrique
- Prise en charge
 - Planification
 - Approche sportive adaptée
- Évaluation de la formation
 - Cas pratique et questionnaire écrit

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation

Nombre de places : 18 places

N° Harmonie :

50665276

Date limite d'inscription :

Le 28/08/2020

Durée :

4 jours

Dates:

Du 19/10/2020 (14h) au

23/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

CDOS 47

Public visé :

Moniteurs de sport

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Les titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP (DE-DES-BEES-CQP-BPJEPS-STAPS) seront priorités (joindre photocopie)

**Responsable de
formation :**

Joel.capucci@justice.fr

05.47.49.30.09

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Encadrer les disciplines sportives des Jeux Olympiques d'été au Japon

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice. Elle permettra aux intervenants des établissements pénitentiaires d'organiser et d'encadrer des activités sportives en lien avec les 32^{ème} jeux olympiques d'été.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Présenter le pays organisateur
- Citer les points clés de la compétition
- Énumérer les différentes formes d'handicaps

Éléments du contenu

- Les Jeux Olympiques
 - Histoire
 - Organisation de la 32^{ème} édition
 - Focus sur les disciplines olympiques d'été : Aviron, Athlétisme, Tennis de Table
- Le handisport
 - Les différents handicaps : approche clinique & psycho-sociale
 - Les enjeux de l'inclusion
 - Mise en situation sportive en situation de handicap
- Le Japon
 - Les villes hôtes
 - Histoire des Jeux olympiques au Japon
 - Disciplines olympiques inventées au Japon

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques et de mises en situation

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie :

50664671

Date limite d'inscription :

Le 03/04/2020

Durée :

4 jours

Dates :

Du 25/05/2020 (14h) au

29/05/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Intervenants Extérieurs

Intervenants Énap

Public visé :

Moniteurs de sport

Personnels des EPM

Personnels des SPIP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

- Avoir un projet à caractère sportif en lien avec les jeux olympiques.
- Savoir nager

**Responsable de
formation :**

Joel.capucci@justice.fr

05.47.49.30.09

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : La résidence d'artiste ou expérience de coopération à partir des cultures de chacun

De nouveaux établissements s'ouvrent comme les structures d'accompagnement à la sortie (S.A.S), des dispositifs dedans/dehors s'ancrent dans les pratiques professionnelles. La présence d'artistes, d'énergies culturelles sont des forces vives pour co-construire les projets de ces établissements dans de nouvelles dynamiques.

Ce module à Marseille, invite les stagiaires à s'immerger dans un dispositif artistique de résidence, créé par A. Théval et Lieux Fictifs, au S.A.S des Baumettes pour mettre en résonance leurs propres interrogations sur des questions d'art et de culture en prison. Cette expérimentation croisera artistes, personnels pénitentiaires et personnes détenues en formation audiovisuelle.

Objectifs pédagogiques

A partir de méthodes immersives, réflexives et théoriques les stagiaires pourront :

- Identifier les différentes formes de résidences existantes au profit des PPSMJ
- Intégrer à partir de temps réflexifs, les notions de fond et de forme pour valoriser les projets
- Repérer les acteurs publics et privés engagés dans l'accompagnement de projets culturels
- Analyser le vécu d'une expérience artistique au cœur d'une structure d'aménagement à la sortie

Éléments du contenu

- Apports méthodologiques du projet culturel et réflexion autour de projet professionnel
- Échanges autour de projets de services ou d'établissements
- Etat des lieux des diverses offres sur les résidences d'artistes
- Les différentes formes de partenariat.
- Réflexions sur les notions de culture réciproque, acculturation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques et méthodologiques

Réflexion et orientation autour des projets culturels des stagiaires dans le cadre de leur service ou établissement.

Echanges d'expériences autour de tables rondes

Immersion au cœur d'un dispositif artistique de résidence

Nombre de places : 15 places

Tous les frais relatifs à l'hébergement, à la restauration, au transport sont entièrement à la charge des établissements.

N° Harmonie :
50662790

Date limite d'inscription :
Le 13/12/2019

Durée :
4 jours

Dates :
Du 04/02/2020 (13h30) au
07/02/ 2020 (21h00)

Lieu :
SAS MARSEILLE-BAUMETTES

Intervenants :
Arnaud THEVAL
Caroline CACCAVALE
Consultant spécialisé
Professionnels pénitentiaires

Public visé :
Multi-catégoriel

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
Tél : 05.53.98.90.98

Concernant le contenu de la formation, merci de contacter :
Anne-claire.landrieu@justice.fr
Chargée des actions culturelles
Tél : 05.53.98.91.34



MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Acquérir les fondamentaux du management de proximité	49
Manager avec les cartes mentales NOUVEAU	50
Mobiliser les leviers efficaces du courage en management dans un contexte de changement NOUVEAU OF	51
De la morale des fables à l'éthique managériale : Quels enseignements pour nos pratiques managériales ? NOUVEAU OF	52
Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP) NOUVEAU	53
Savoir lâcher prise et prendre du recul pour plus d'efficacité professionnelle NOUVEAU OF	54
S'affirmer avec agilité NOUVEAU OF	55
Etablir ou rétablir des relations durables fondées sur la communication authentique et explicite NOUVEAU	56
Argumenter, persuader, influencer grâce aux techniques de communication et de l'art oratoire NOUVEAU	57
Communiquer et développer des relations positives de travail	58
Gérer ses émotions pour mieux communiquer	59
S'affirmer en osant prendre SA parole OF	60
Communiquer avec talent NOUVEAU	61
Prendre la parole en public OF	62
S'approprier les techniques de communication non violente NOUVEAU OF	63
Améliorer ses écrits et savoir rédiger un courriel NOUVEAU	64
Écrire pour être lu NOUVEAU OF	65
Rédiger une lettre de motivation NOUVEAU	66

Acquérir les fondamentaux du management de proximité

Un manager de proximité a pour tâche d'encadrer son équipe pour atteindre les objectifs fixés pour le service. Il doit aussi créer les conditions de cohésion et de motivation au sein de l'équipe pour améliorer efficacité et performances. Dans son quotidien professionnel, le manager de proximité doit donc adapter son management face aux différentes personnalités qui composent son équipe, gérer les situations tendues ou conflictuelles qui peuvent surgir et mettre en place des outils qui favorisent la motivation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir l'écoute active
- Émettre une critique
- Formuler une demande
- Lister les différentes natures de conflit
- Suggérer les conditions pour mener un entretien efficace de gestion de conflit
- Citer des leviers de la motivation pour pallier à une éventuelle démotivation

Éléments du contenu

- Etablir une communication de qualité
- Mieux s'affirmer situation par situation
- Exercer son rôle et adapter son style de management
- Animer et conserver une équipe motivée

Modalités pédagogiques

La formation sera composée de réflexions individuelles et collectives, auto-observations, jeux de rôle et études de cas.

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50664038

Date limite d'inscription
Le 27/03/ 2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 25/05/2020 (14h) au
29/05/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire

Public visé :
En priorité : secrétaires
administratifs et adjoints
administratifs en position
de responsables de
service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Manager avec les cartes mentales

Le cadre est confronté quotidiennement à des situations complexes, à une multitude d'informations à traiter et à organiser. Les cartes mentales peuvent être d'une aide appréciable : elles peuvent permettre de formaliser, synthétiser, organiser.

Cette formation permettra, au cadre, d'utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes utilisations des cartes mentales pour un cadre
- Identifier les caractéristiques et principes de base des cartes mentales
- Acquérir la méthodologie de construction de cartes mentales
- Utiliser une application de carte mentale

Éléments du contenu

- Réunions : préparer ses réunions, animer ses réunions
- Projets : formaliser un projet, suivre un projet
- Analyse : synthétiser un texte, organiser ses idées, réaliser un brainstorming
- Communication : prendre des notes, réaliser un compte rendu, présenter un problème, un projet, une situation

Modalités pédagogiques

Exploration des différentes fonctionnalités de la carte mentale

Réalisation de diverses cartes mentales

Utilisation de l'application de carte mentale sur des exercices différents

Echanges sur les possibilités d'utilisation des cartes mentales

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie :

50668839 : 1^{ère} session

50669022 : 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 06/02/2020

2^{ème} session : le 31/07/2020

Durée :

3 jours

Dates : 2 sessions au choix

Du lundi 30 mars (14h) au
jeudi 2 avril 2020 (12h)

Ou

Du lundi 5 octobre (14h)
au jeudi 8 octobre 2020
(12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Atelier du numérique

Public visé :

Cadres

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Mobiliser les leviers efficaces du courage en management dans un contexte de changement

Le courage managérial est particulièrement attendu des managers en situation de changement. Or, c'est justement lors des changements que le manager est le plus insécurisé.

Cette formation permettra au cadre de renforcer son influence en interne en mobilisant des leviers efficaces du courage managérial.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Apprendre à savoir dire
- Assumer ses décisions
- Se remettre en question

Éléments du contenu

- Définir le courage managérial
- Être courageux : avantages et inconvénients
- Diagnostiquer son courage en fonction de sa personnalité et du contexte professionnel
- Être courageux et habiliter les autres à l'être

Modalités pédagogiques

Apports théoriques structurants ; échanges de pratiques professionnelles et managériales, auto diagnostics

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50665945

Date limite d'inscription :

Le 21/02/ 2020

Durée :

2 jours

Dates :

Du 07/04/2020 (09h) au
08/04/2020 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenant :

Prestataire de l'IRA de
Nantes

Public visé :

Cadres pénitentiaires
Cadres de structures
partenaires

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de

formation :

eric.macor@justice.fr

Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

De la morale des fables à l'éthique managériale : Quels enseignements pour nos pratiques managériales ?

Cette formation propose de se former au management par des histoires, des modèles et par le "détour" sur soi.

En quoi la morale des fables peut aider le manager à conserver ses valeurs, se questionner sur ses pratiques et assurer pleinement ses missions selon des modalités extrêmement variées ?

La Fontaine était un observateur lucide du comportement humain. En mettant de la distance avec la réalité, les fables, par leur dimension symbolique, offrent une liberté pour toute analogie avec des situations réelles. En lui permettant de faire un pas de côté dans une période à forte pression de l'institution, des attentes des agents, elles aident le manager, aujourd'hui rôdé aux techniques de toutes sortes, à trouver des réponses à des questions autant éthiques que fonctionnelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer par analogie les questions relevant du management dans certaines fables de La fontaine
- Dédurre des fables les concepts, pratiques et postures à appliquer aux trois niveaux managériaux : stratégique, intermédiaire et de proximité
- Identifier les postures les plus adéquates dans la perspective d'un management durable

Éléments du contenu

- Définition et lien entre les fables et le management, les morales et l'éthique managériale
- Etude des valeurs, des morales, de l'éthique dans une vingtaine de styles managériaux.
- Mise en relation des morales de fables avec des styles managériaux
- Définition et identification, à partir des morales de fables, de son éthique managériale

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et travaux de groupe

Nombre de places : 15 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :

50669021

Date limite d'inscription :

Le 14/02/ 2020

Durée :

2 jours

Dates :

Du 30/03/ 2020 (14h) au
01/04/ 2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenant :

Rémi CASANOVA, Com' conseil

Public visé :

Tout personnel
d'encadrement

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06



Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)

Le cycle inter-institutions de management supérieur des services publics est une formation au management destinée aux cadres dirigeants de la fonction publique. Son contenu pédagogique est élaboré par les huit institutions participantes (Énap, ENPJJ, EN3S, ENSP, INET/CNFPT, INTEFP, ONF et IH2EF) pour leurs cadres supérieurs et en concertation avec eux.

Ce cycle vise principalement à stimuler et nourrir la réflexion des participants autour de thèmes clés du management public, dans un contexte d'ouverture interministérielle. Il offre un lieu de rencontres et d'échanges autour de l'exercice de missions de service public dans un souci de plus grande efficacité et de réelle politique de ressources humaines.

L'intérêt professionnel de ce dispositif de formation interinstitutionnelle est de procurer des occasions de croiser les approches et de créer de nouveaux réseaux de collaboration et de coopération.

Objectifs Pédagogiques

- Questionner et améliorer ses pratiques managériales
- S'ouvrir à des visions nouvelles de son organisation, se nourrir d'autres pratiques, d'autres regards, d'autres postures
- Identifier les évolutions des organisations en fonction du contexte social et sociétal
- Réfléchir dans un cadre d'intelligence collective à un management centré sur le respect des individus et des collectifs de travail

Éléments du contenu

Il comprend :

- **un séminaire inaugural** du 28 au 30 janvier 2020, à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) – Marcy l'Etoile (69). Son objet est de présenter le cycle et les institutions participantes, de favoriser la constitution du groupe et de définir, en concertation avec les participants, les 4 enjeux managériaux qui seront traités dans chacun des modules suivants
- **quatre modules thématiques** prévus dans une des institutions partenaires aux dates suivantes :
Module 1 : 24-25 mars 2020 ENSP, Saint-Cyr au Mont-d'or (69)
Module 2 : 26-27 mai 2020 ENPJJ, Roubaix (59)
Module 3 : 23-24 juin 2020 IH2EF, Poitiers (86)
Module 4 : 22-23 sept 2020 ONF, Nancy (54)
- **un séminaire de clôture** : du 24 au 26 novembre 2020 qui vise un travail de capitalisation des acquis et de bilan du cycle, à l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) – Saint-Étienne (42)

Modalités pédagogiques

Exposés, débats, ateliers, conférences, tables rondes.

Nombre de places : 2 places (sur un groupe total de 20 stagiaires)

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative à TOUS les regroupements.

Durée :

14 jours

Dates :

Cf. dates précisées dans « Éléments du contenu »

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative aux 6 regroupements.

Lieux :

Cf. lieux précisés dans « Éléments du contenu »

Intervenants :

Consultants, experts et professionnels

Public visé :

Cadres dirigeants (DI, DIA, DFSPIP, chefs d'établissement) et assimilés

Conditions d'admission / Pré requis :

Fournir un CV et une lettre de motivation (en sus de la candidature)

Date limite d'inscription :
25 octobre 2019

Les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sont pris en charge par l'ENAP. Les frais de transport restent à la charge des services employeurs.

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10



Savoir lâcher prise et prendre du recul pour plus d'efficacité professionnelle

Lorsque l'on passe le plus clair de son temps à répondre aux sollicitations de toutes et de tous, il faut accepter de renoncer à « son obligation de perfection » pour ne pas s'épuiser. Or, chacun s'inflige une cadence cherchant à faire de son mieux. La pression monte, on finit par se sentir submergé, acculé par les impératifs et les relations tendues. On perd ses priorités et on ne parvient plus à prendre de la distance face aux aléas professionnels. Pourtant, pour un quotidien plus efficace et pour protéger son équilibre, il est primordial de savoir se déconnecter de son milieu, désamorcer à temps la spirale de l'épuisement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Renoncer au mirage du contrôle absolu pour contribuer à la qualité de vie au travail
- Prendre du recul pour protéger son équilibre et celui de ses collaborateurs
- Maîtriser les professionnelles techniques de l'affirmation de soi pour retrouver énergie et son estime de soi

Éléments du contenu

- Renoncer au mirage du contrôle absolu
 - Identifier les bénéfices du lâcher-prise
 - Dompter l'angoisse de la perte de contrôle
 - Traiter les peurs associées à la perte de contrôle
- Savoir prendre du recul
 - Repérer les indicateurs du déséquilibre
 - Désamorcer à temps la spirale de l'épuisement professionnel
 - Oser la déconnexion provisoire mais complète
 - Savoir prendre soin de son corps pour mieux piloter son cerveau
- Cultiver l'art de lâcher-prise.
 - Repérer les pièges des relations professionnelles et distinguer les vrais conflits des faux problèmes
 - Esquiver les interruptions, les sollicitations, les tentations continues
 - Savoir se débarrasser des pensées automatiques, de la pollution mentale et des fixettes
 - Savoir mettre concrètement son mental en mode « pause »
- Développer sa résilience
 - Reconstruire ses schémas cognitifs
 - Redéfinir ses vraies priorités
 - Organiser son indisponibilité provisoire
 - L'ABC de la « simplicité volontaire »
- Développer son énergie et affirmer sa personnalité
 - Déployer son estime de soi
 - Accepter et faire accepter ses limites
 - Savoir formuler une exigence, une critique
 - Savoir collaborer étroitement avec une forte personnalité

Modalités pédagogiques

Supports de cours – Exercices pratiques – Mises en situation

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50665646

Date limite d'inscription :
Le 28/08/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 06/10/2020 (09h) au
08/10/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire : Institut
François BOCQUET

Public visé :
Cadres et chefs de
service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

S'affirmer avec agilité

Oser dire non à des collaborateurs ! Il est parfois difficile d'oser être soi-même dans un contexte professionnel. Ce refoulement du naturel exige souvent un travail émotionnel déstructurant, épuisant, parfois même inutile et contre-productif. Cette formation permettra au stagiaire de s'affirmer avec agilité à travers des expériences vécues.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Construire son image professionnelle pour assumer son rôle avec aisance
- Développer une attitude de force tranquille pour exercer une influence crédible
- Maîtriser les techniques professionnelles de l'affirmation de soi
- Faire face de façon souple à la perturbation, la pression, l'agressivité, l'incivilité

Éléments du contenu

- Développer son aisance et agilité relationnelle
 - Développer son estime de soi
 - Développer son aisance naturelle en situation managériale
 - Savoir improviser dans une situation tout à fait inhabituelle
 - Calibrer son attitude sur celle de son interlocuteur
- Déployer son charisme et son influence naturelle
 - Développer sa confiance intérieure depuis son apparence extérieure
 - Éviter le piège des fausses affirmations de soi qui nuisent à la crédibilité : impatience, colère, agressivité, double langage
 - Rester soi-même avec talent
 - Assumer avec sérénité ses fonctions à remplir et ses rôles à jouer : surmonter le trac et la timidité
- S'affirmer au quotidien sur le terrain
 - Renoncer à son obligation de perfection inconditionnelle
 - Affirmer sereinement ses émotions, ses demandes, ses refus et formuler clairement ses besoins
 - Savoir formuler une exigence, une consigne désagréable ou une critique sans abîmer une relation
 - Savoir collaborer avec une forte personnalité
- Absorber avec résilience les perturbations, pressions et agressions
 - S'affirmer tranquillement dans un rapport de force, une négociation au téléphone ou en face-à-face
 - Réagir avec souplesse à l'agressivité, à l'incivilité, aux tentatives de déstabilisation
 - Savoir se protéger du stress, des faux problèmes, des vrais conflits
 - Oser se rendre périodiquement indisponible pour prendre du recul, retrouver son objectivité

Modalités pédagogiques

Supports de cours – Exercices pratiques – Mises en situation

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAIS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50665842

Date limite d'inscription :
Le 31/07/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 21/09/2020 (14h) au
25/09/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire : Institut
François BOCQUET

Public visé :
Cadres et Chefs de
service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Etablir ou rétablir des relations durables fondées sur la communication authentique et explicite

Dans son quotidien professionnel, le cadre ou le manager de proximité doit gérer des collaborateurs ou agents aux caractères et motivations divers. Il est amené à prévenir les tensions ou conflits qui peuvent surgir, à devoir débloquer une situation. Il peut faire face aux mensonges, à de la mauvaise foi volontaire, à du chantage affectif et doit savoir réagir en fonction du profil de son interlocuteur et de la situation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la personnalité, les motivations et les compétences d'un agent ou collaborateur
- Analyser sa personnalité
- Explorer les grandes familles de caractère
- Repérer les signes du mensonge et de la manipulation
- Identifier et déjouer les situations fausses
- Différencier son style relationnel ou managérial
- Différencier sa réaction en fonction du profil de son interlocuteur et de la situation
- Rétablir des relations durables fondées sur la communication authentique et explicite

Éléments du contenu

- Décoder la personnalité au cours d'un entretien
- Analyser la personnalité de façon scientifique
- Découvrir les caractères dans leur diversité
- Gérer la singularité de ses collaborateurs
- Analyser le langage non verbal et verbal
- Identifier les tentatives de manipulation
- Explorer les différentes logiques de manipulation
- Déjouer les stratégies de manipulation

Modalités pédagogiques

Supports de cours – Exercices pratiques – Mise en situation

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50665495

Date limite d'inscription
Le 30/04/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 15/06/2020 (14h) au
19/06/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire Institut
François BOCQUET

Public visé :
Cadres et chefs de
service.

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Argumenter, persuader, influencer grâce aux techniques de communication et de l'art oratoire

Comment faire passer une idée, séduire ses interlocuteurs..., Persuader et influencer n'est pas un talent inné. Cette formation se propose de vous donner des clés pour élaborer une stratégie d'argumentation efficace.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser les préoccupations de son interlocuteur et les enjeux réels de sa présentation.
- Préparer son argumentaire en se posant les bonnes questions : clarifier ses objectifs.
- Construire un plan approprié à la situation : savoir être complet tout en restant cohérent et concis.
- Faire un exposé stimulant : l'implication personnelle de l'interlocuteur, la pertinence des illustrations.
- Utiliser les fondamentaux de la rhétorique : types d'arguments, figures de style, travail du message

Éléments du contenu

- Construction d'un argumentaire adapté au profil psychologique de son interlocuteur
 - Les composantes d'un argument efficace
 - Les besoins psychologiques de son interlocuteur
 - Profiler ses arguments de façon à y répondre
- Les techniques de prise de parole en public et les fondamentaux de la communication non-verbale
 - Les outils d'une prise de parole efficace
 - Capter l'attention du public et gérer son trac
 - Les techniques gestuelles du charisme (les lois du geste)
 - Construction et déroulement d'un argumentaire performant
 - Production d'un discours structuré sans préparation
 - Traitement des objections et comportement face aux publics difficiles
- Les fondamentaux de la communication non-violente
 - Obtention de l'adhésion au sujet d'une proposition ou d'une requête difficile
 - Recadrage sans démotiver ni blesser
 - Savoir dire non sans heurter
- Quelques techniques d'influencer
 - Faire émerger des besoins inédits chez son interlocuteur grâce à l'art du questionnement
 - Lever les résistances au changement grâce aux techniques d'écoute

Modalités pédagogiques

Exercices pratiques, mises en situation

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50664044

Date limite d'inscription :
Le 03/04/ 2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 25/05/2020 (14H30)
au 29/05/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Institut François BOCQUET

Public visé :
Cadres

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



Communiquer et développer des relations positives de travail

Les relations professionnelles sont importantes pour trouver de la satisfaction dans le travail.

Améliorer la qualité des échanges est un point essentiel pour élaborer une collaboration efficace fondée sur la motivation, l'esprit d'équipe. Pour construire des relations positives de travail, vous devez être prêt à écouter vos collègues, à communiquer et respecter les autres ainsi que vous-même.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer l'importance de la dimension relationnelle dans les relations de travail
- Identifier les enjeux des relations interpersonnelles
- Faire évoluer son mode de communication en pratiquant l'écoute active
- Appliquer les techniques pour développer ses compétences en communication verbale et non verbale
- Analyser ses émotions
- Déterminer les leviers assurant la qualité de vie au travail

Éléments du contenu

- Les facteurs qui influencent le leadership relationnel
- Les compétences utiles à une bonne communication
- S'exercer à l'écoute active
- La dimension émotionnelle des relations
- La répercussion de ses propres émotions sur ses collègues
- Prévention des risques psychosociaux
- Gestion des conflits, gestion de personnalité difficile

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation vécues
Echanges d'expériences
Questionnaire préliminaire recensant les situations vécues auxquelles les agents sont exposés

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50664927

Date limite d'inscription :
Le 24/07/2020

Durée :
3 jours

Dates :
15/09/2020 (14h) au
18/09/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire DESPAGNE

Public visé :
Chefs de service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Gérer ses émotions pour mieux communiquer

Communiquer efficacement nécessite de maîtriser au mieux ses émotions. Cette formation vise à permettre aux participants de mieux se connaître afin de mieux communiquer.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier ses points forts et ses axes de progrès
- Contrôler les outils fondamentaux dans l'échange : corps, voix, regard écoute
- Maîtriser la respiration émotionnelle
- Utiliser la méthode pour dédramatiser une situation, l'accepter pour mieux la gérer

Éléments du contenu

- Redécouverte des fondamentaux de l'acteur
 - Le corps, outil fondamental dans l'échange, miroir des émotions
 - La voix, son timbre, son rythme renforcent le poids des mots
 - Le regard, participe activement - tout comme le corps- à la communication non verbale et pose des enjeux qu'il faut connaître et maîtriser
 - La respiration, apporte sérénité, assurance et gestion de ses émotions
 - L'écoute, permet de mieux comprendre l'interlocuteur
- Gestion des émotions
 - Travail corporel, étude des tensions corporelle : comment y remédier ?
 - L'importance d'avoir un corps décontracté
 - Rappel des fondamentaux
 - Etude du schéma respiratoire. Quel est l'impact de la respiration ? Comment la gérer et la maîtriser ?
 - Etablir le parallèle avec la respiration thoracique et la gestion des émotions
 - Séance de relaxation
- Confirmation par la méthode gestalt des thèmes abordés les jours 1 et 2
 - Présentation de la méthode « Gestalt » – mon clown émotionnel
 - L'adaptabilité par mon clown Gestalt
 - J'écoute et je comprends mieux – la reformulation
 - Dédramatiser une situation, l'accepter pour mieux la gérer

Modalités pédagogiques

Mise en pratique des fondamentaux par des exercices techniques.
Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50664035

Date limite d'inscription :
Le 07/02/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 24/03/2020 (9h) au
26/03/2020(17h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire BAUDUIN

Public visé :
En priorité : Attachés et
secrétaires administratifs
chefs de service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05.53.98.89.59

S'affirmer en osant prendre SA parole

Cette formation vise à mobiliser les ressources du stagiaire pour qu'il élabore ses propres réponses et leur mise en œuvre en se confrontant, par le biais d'expériences vécues et parlées, à ses difficultés pour les dépasser. Ce travail exigeant nécessite une grande implication relationnelle, émotionnelle et corporelle.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la session, le stagiaire sera capable de :

- Démontrer de l'assurance et de la confiance en soi en situation déstabilisante
- Développer sa capacité de prise de décision et le sens de l'initiative
- Intensifier sa qualité de concentration, d'écoute et de communication
- Oser affirmer Sa parole en public, en réunion, en situation professionnelle
- Se distancier des conflits et faire de son émotivité une alliée

Éléments du contenu

- Travail de la qualité de présence à soi, aux autres
- Conscience du corps et de l'espace
- Travail de la fluidité verbale, l'improvisation

Modalités pédagogiques

Mises en situation
Aucun travail sur table

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50668635 1^{ère} session
50668684 2^{ème} session

Date limite d'inscription :
1^{ère} session : le 09/01/2020
2^{ème} session : le 09/01/2020

Durée :
4 jours

Dates : 2 sessions au choix

Du 02/03/2020 (10h) au
06/03/2020 (12h)
Ou
Du 09/03/2020 (10h) au
13/03/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Stéphane HOPPENOT

Public visé :
Tout public intervenant en
milieu pénitentiaire

Responsable de formation :
nadine.lanoe@justice.fr
Tél : 05.53.98.90.36

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Frais d'inscription : 450 €
Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 /
06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



Communiquer avec talent

Dans un monde évoluant vers toujours plus de personnalisation, il est devenu indispensable d'acquérir des compétences relationnelles de plus en plus poussées. Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les outils et techniques nécessaires pour gérer ses relations professionnelles efficacement et de se positionner avec adresse dans les situations, même les plus délicates.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Soigner son impact personnel dès le premier contact
- Se mettre rapidement en phase avec son interlocuteur
- S'exprimer avec tact dans la relation de face à face
- Amener adroitement son interlocuteur à modifier son point de vue
- Intégrer les subtilités de la diplomatie
- Gérer les situations embarrassantes ou complexes

Éléments du contenu

- Création de la confiance
 - o Image de soi projetée : évaluation avec l'outil Performances-Talents
 - o Dosage de l'estime de soi, l'élégance de la présentation et le charisme des postures
 - o Attitude bienveillante
 - o Composantes de l'intelligence émotionnelle
- Compréhension de son interlocuteur
 - o Emotions et l'état ponctuel de son interlocuteur
 - o Carte mentale de son interlocuteur : besoins, croyances, valeurs et référentiel
 - o Création progressive du lien par la synchronisation des postures et des phrases en utilisant les techniques de PNL
- Communication en souplesse
 - o Organisation de ses arguments de manière claire et structurée
 - o Exposer son point de vue sans susciter de résistance
 - o Convaincre avec légèreté : le choix des mots appropriés, des métaphores parlantes et des exemples pertinents
 - o Réponse aux questions délicates
- Influence positive
 - o Adaptation aux interlocuteurs selon qu'ils soient plutôt objectifs (mode rationnel) ou plutôt subjectifs (mode émotionnel)
 - o Cinq leviers d'influence
 - o Susciter l'implication personnelle : le partage des valeurs et la mise en place d'actions communes
 - o Réponse adaptée aux enjeux et aux besoins réels de son interlocuteur : la proposition à choix multiples

Modalités pédagogiques

Apports didactiques ; exercices pratiques

Nombre de places : 20 places

N° Harmonie :
50664733

Date limite d'inscription :
Le 30/04/ 2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 23/06/2020 (09h) au
25/06/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Encadrement

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Prendre la parole en public

Prendre la parole en public est l'une des appréhensions les plus courantes... que l'on manque de confiance en soi ou pas. Il est vrai que bien parler en public et captiver son auditoire demande de la pratique. Cependant, réussir sa prise de parole en public n'a rien d'insurmontable : c'est l'objectif de cette session de formation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les principes de base de la communication
- Distinguer les rôles du verbal, para verbal et non verbal
- Mettre en œuvre les techniques pour maîtriser sa respiration et le rythme de sa voix
- Structurer ses interventions, choisir un plan et ses arguments

Éléments du contenu

- Communication et expression orale
- Préparation physique et mentale : respiration, voix, élocution
- Prise de parole et interactivité, faire s'exprimer, gérer le débat, recadrer, s'exprimer en situation délicate
- Intéresser pour convaincre : facteurs de conviction, structurer ses interventions, choisir ses arguments en fonction du public, introduction et conclusion
- Préparer ses interventions : fil conducteur, supports, dress code, gérer son stress

Modalités pédagogiques

Jeux de rôle, études de cas, auto diagnostic

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?

Vous souhaitez une formation en intra ?

Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 – Id. DD 0067047



N° Harmonie :
5066034

Date limite d'inscription :
Le 31/01/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 17/03/2020 (09h30) au
19/03/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire RUAZ

Public visé :
Multi catégoriel
Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



Communication non violente : Expérimenter le pouvoir des mots

La formation vise à « s'approprier l'approche proposée par la CNV (Communication Non Violente) afin d'identifier, de mobiliser et de développer mes compétences relationnelles au service de mon métier ». Les mots sont des murs ou des fenêtres...

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre du recul dans des situations tendues pour écouter ce qui se passe en lui
- Décoder ce qui se passe chez l'autre quand il agit
- Poser ses limites sans reproche
- Demander et offrir du soutien à ses collègues dans les moments de sa vie professionnelle

Eléments du contenu

- Porter attention à l'intention
- Mettre de la conscience sur ce qui parasite la communication
- Apprendre et pratiquer les bases du langage CNV afin de
- Clarifier ce qui se passe chez soi
- Faire face à une situation difficile
- Écouter l'autre
- Exprimer un feedback et une appréciation
- Renforcer la coopération

Modalités pédagogiques

A partir des situations professionnelles concrètes apportées par chacun (recueil préalable) : travail personnel, travaux de groupe, mise en situation, jeux de rôle, apports théoriques.

Les compétences des participants qui le souhaitent seront mises à profit pour enrichir la formation.

Un livret sera remis aux participants.

Nombre de places : 15 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50668968

Date limite d'inscription :
Le 24/04/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 08/06/2020 au
12/06/2020

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Multi catégoriel

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



Améliorer ses écrits et savoir rédiger un courriel

Le pouvoir et la place de l'écrit sont essentiels. Il est indispensable pour chacun de maîtriser les différents écrits et ainsi véhiculer une bonne image. Savoir s'exprimer correctement à l'écrit est un atout indéniable dans la vie personnelle comme professionnelle. Ainsi les participants bénéficieront d'une remise à niveau en français.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Perfectionner ses connaissances en orthographe, grammaire et syntaxe
- Citer les différents supports de communication écrite
- Structurer ses écrits en fonction du destinataire et du support
- Adapter le message au niveau du vocabulaire, du style
- Organiser ses idées
- Citer les spécificités de la rédaction de courriels

Éléments du contenu

- Les principales règles de français
- Les différents supports de communication écrite
- Les règles de la communication écrite
- Présentation et mise en page des écrits
- Organisation de la pensée en vue de la rédaction
- Les règles spécifiques de la rédaction d'un courriel

Modalités pédagogiques

Apports méthodologiques et exercices

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :
50665153

Date limite d'inscription :
Le 24/04/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 08/06/2020 (14h) au
12/06/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire SIC
FORMATION

Public visé :
Multi catégoriel

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Écrire pour être lu

Toute personne qui souhaite faire passer un message doit être en mesure de maîtriser les outils essentiels de la « palette du rédactionnel » pour élaborer des documents écrits plus efficaces et attractifs.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir un message essentiel, l'angle, le genre
- Identifier les étapes de la qualité d'un écrit
- S'exprimer avec aisance en langage écrit
- « Calibrer » un texte en fonction d'une cible (public visé)
- Utiliser efficacement les nouvelles techniques et les réseaux sociaux

Éléments de contenu

- Comment faire pour rendre un texte intéressant
- Les techniques de rédaction : les objectifs de son écrit ; les 3 facteurs de lisibilité ; savoir écrire court ; connaître les caractéristiques des articles journalistiques ou des articles publiés sur le net
- Rédaction d'un document de manière lisible et claire pour chaque lecteur potentiel
- Les nouveaux outils de communication : ce que change Internet (format, mode de lecture, la culture du flux continu...)
- Structuration de son site, ses pages, son information
- Ecriture hypertexte, écriture multimédia (photos, vidéos, plateformes d'échange...)
- Soigner les micro-contenus
- Écrire pour Google
- Adapter ses contenus existants

Modalités pédagogiques

En amont de la formation, un questionnaire préliminaire sera envoyé aux participants afin de mieux appréhender leurs attentes et leurs motivations. Ce questionnaire permettra de réajuster le contenu de la formation et de proposer des cas pratiques, mises en situation qui correspondent à leur contexte professionnel.

① Important : Les participants sont invités, si possible, à se munir d'exemples de textes sur lesquels ils sont déjà, ou seront amenés à travailler.

Exercices pratiques

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 450 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie :
50665725

Date limite d'inscription :
Le 30/04/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 16/06/2020 (09h30) au
18/06/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Multi catégoriel
Chargé de
communication

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Rédiger une lettre de motivation

Tout agent, fonctionnaire ou contractuel, engagé dans une démarche d'évolution professionnelle (liste d'aptitude ou concours) devra savoir rédiger une lettre de motivation, en donnant une image positive et professionnelle de son parcours.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le rôle de la lettre de motivation
- Intégrer la méthodologie de présentation et de valorisation du parcours professionnel
- Maîtriser les règles d'élaboration et de rédaction d'une lettre de motivation
- Comprendre les attentes du jury

Éléments du contenu

- Personnaliser le contenu
- Sélectionner les expériences et compétences pertinentes
- Développer sa motivation
- Conclure sa lettre

Modalités pédagogiques

Apports méthodologiques – Exercices – Mise en situation, débriefing – Cas pratiques issus des expériences des participants

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie
50665050

Date limite d'inscription :
Le 07/02/ 2020

Durée :
2 jours

Dates :
Du 23/03/2020 (14h) au
25/03/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Prestataire SIC
FORMATION

Public visé :
Multi catégoriel

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59



MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Acquérir les notions de base de l'ergonomie	69
Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	70
Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie	71
Perfectionner les règles essentielles de l'hygiène alimentaire et la mise en place du plan de maîtrise sanitaire	72
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication NOUVEAU	73
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux NOUVEAU	74
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services NOUVEAU	75
Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique – MOP NOUVEAU	76
Identifier les pathologies du bâtiment NOUVEAU	77
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée NOUVEAU	78
Assurer la maintenance des serrures Dény NOUVEAU	79
Assurer la maintenance des serrures de type TOUL et QUINVI NOUVEAU	80

Acquérir les notions de base de l'ergonomie

L'ergonomie contribue à l'évolution des conditions de travail. Par l'analyse de l'activité réelle, l'ergonomie apporte des éléments de compréhension pour l'aménagement des espaces, la conception de mobilier, l'innovation de technologie ...

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Observer et analyser une situation de travail de façon objective
- Poser des éléments de diagnostic sur une situation de travail
- Argumenter des préconisations efficaces et pragmatiques
- Utiliser l'ergonomie pour optimiser les usages et réduire les risques de Troubles Musculo Squelettiques.
- Lister des acteurs internes et externes pour mettre en œuvre les solutions

Éléments du contenu

- L'ergonomie, définition et concepts
- Des éléments d'observation pour une analyse objective
- Construction d'une argumentation
- Des préconisations et des principes de performance
- Les situations administratives et pénitentiaires
- Ateliers de mise en situation

Modalités pédagogiques

Pédagogie interactive alternant des apports théoriques et des mises en situation avec le groupe
Interactions basées sur l'expérience des participants

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie
50664045

Date limite d'inscription :
Le 24 avril 2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 08/06/2020 (14h30)
au 12/06/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Georges GARAUD
Rodolphe POIRAUT

Public visé :
Chargés de prévention
Techniciens Hygiène et Sécurité
Chargés d'opération immobilière
Membres du CHSCT

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP

Le DUERP est un outil de management et de suivi de la prévention.
L'évaluation des risques est une opportunité pour faire vivre et promouvoir une démarche de prévention afin de préserver la santé des agents.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et hiérarchiser les risques professionnels
- Décrire la démarche d'évaluation et ses acteurs
- Renseigner efficacement le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Actualiser régulièrement le document unique et son plan d'action de travaux

Éléments du contenu

- Rappel de la réglementation relative à la santé, sécurité au travail au sein de l'AP
- Les moyens et les acteurs de la santé, sécurité au travail
- Document unique :
 - Cadre réglementaire, responsabilités
 - Méthodes d'analyses des risques
 - Organiser la démarche d'évaluation des risques
 - Élaborer un plan d'action
 - Faire vivre et promouvoir la démarche
 - Communiquer autour de cette démarche

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Prise en main informatique

Le stagiaire devra apporter sur clé USB le Document Unique de son établissement

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664018

Date limite d'inscription :
Le 30/04/ 2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 22/06/2020 (14h30)
au 25/06/2020 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur associé
Énap.

Public visé :
Assistants de prévention

Conditions d'admission / Pré requis :
Être nommé assistant de prévention

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie

Les principes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) en restauration et RABC (Risk Analysis Biocontamination Control System) en blanchisserie sont pas, peu ou mal connus des personnels non techniques, des assistants de prévention, en charge du contrôle des règles d'hygiène et de la tenue du DUERP. Cette formation se propose de leur donner les bases essentielles en matière d'hygiène.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Lister les dangers microbiologiques
- Identifier tout danger qu'il y a lieu de prévenir, d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable
- Définir des procédures de surveillance adaptées

Éléments du contenu

- Les 7 principes de l'HACCP
- Le guide des bonnes pratiques d'hygiène et d'application sur la base de la méthode HACCP
- Dangers biologiques, chimiques, physiques, allergènes
- Contamination, multiplication et survie
- Le contenu d'un plan de maîtrise sanitaire
- Les 7 principes de la mise en œuvre du système RABC
- Les paramètres de production d'une blanchisserie

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50664033

Date limite d'inscription
Le 21/02/ 2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 06/04/2020 (14h) au
10/04/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur associé
Énap

Public visé :
Attachés, économes,
assistants de prévention,
personnels affectés au
contrôle des activités
restauration et
blanchisserie

Responsable de formation :
Eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Perfectionner les règles essentielles de l'hygiène alimentaire et la mise en place du plan de maîtrise sanitaire

Les directeurs des établissements sont sensibilisés à l'hygiène alimentaire dans le cadre de leur responsabilité sur la sécurité et sur la protection des personnes. Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'hygiène des aliments servis au sein des établissements, les structures se doivent de mettre en place le maximum de formation afin de palier aux nécessités de garder une hygiène sanitaire performante.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Répondre aux exigences réglementaires qui imposent la mise en place de systèmes de type HACCP
- Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène
- Informer sur la réglementation et mettre en place sur chaque établissement un plan de maîtrise sanitaire personnalisé

Éléments du contenu

- Evaluation des connaissances en matière d'hygiène et de qualité
- Appréhender les dernières évolutions réglementaires
- La sécurité alimentaire
- Mise en pratique des points clés techniques pour maîtriser l'hygiène
- Mise en place de son plan de maîtrise sanitaire
- Les bonnes pratiques hygiéniques : les incontournables
- La législation en bref
- Les contrôles de la Direction Départementale de la Protection des Populations (services vétérinaires)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Vidéos
Echanges à partir de cas existants

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50676419

Date limite d'inscription :
Le 06/01/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 10/02/2020 (14h30)
au 14/02/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur interne
occasionnel AP

Public visé :
Personnel technique de
tout grade évoluant en
établissement ou en DISP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucune

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication

Les directeurs des établissements sont sensibilisés à l'hygiène alimentaire dans le cadre de leur responsabilité sur la sécurité et sur la protection des personnes. Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'hygiène des aliments servis au sein des établissements, les structures se doivent de mettre en place le maximum de formation afin de palier aux nécessités de garder une hygiène sanitaire performante.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Répondre aux exigences réglementaires qui imposent la mise en place de systèmes de type HACCP
- Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène
- Informer sur la réglementation et mettre en place sur chaque établissement un plan de maîtrise sanitaire personnalisé

Éléments du contenu

- Evaluation des connaissances en matière d'hygiène et de qualité
- Appréhender les dernières évolutions réglementaires
- La sécurité alimentaire
- Mise en pratique des points clés techniques pour maîtriser l'hygiène
- Mise en place de son plan de maîtrise sanitaire
- Les bonnes pratiques hygiéniques : les incontournables
- La législation en bref
- Les contrôles de la Direction Départementale de la Protection des Populations (services vétérinaires)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Vidéos
Echanges à partir de cas existants

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie

50676423

Date limite d'inscription :

Le 24/01/2020

Durée :

4 jours

Dates :

Du 16/03/2020 (14h30)

au 20/03/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur interne
occasionnel AP

Public visé :

Personnel technique de
tout grade évoluant en
établissement ou en DISP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucune

**Responsable de
formation :**

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux

Les marchés publics de travaux appellent une connaissance précise des modalités de concours et des différentes phases d'exécution. Il s'agit de maîtriser parfaitement les obligations et contraintes administratives, techniques et financières de ces opérations.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Identifier les spécificités des marchés publics de travaux
- Suivre un marché public de travaux du lancement à la réception des travaux

Éléments du contenu

- Les travaux exécutés dans le cadre d'un ouvrage public
- La préparation d'un chantier de travaux publics
- La gestion des délais
- La gestion financière d'un marché public de travaux
- Les mesures coercitives et la résiliation d'un marché public
- La réception des travaux

Modalités pédagogiques

Apports didactiques,
Echanges et cas pratiques à partir d'exemples pénitentiaires

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50676421

Date limite d'inscription :
Le 10/01/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 17/02/2020 (14h30)
au 21/02/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucune

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services

Participer à la préparation ou au suivi des marchés à titre administratif, technique ou comptable, exige des connaissances de base sur les marchés publics et leur nouvelle réglementation.

Comprendre l'essentiel des procédures et l'environnement des marchés est indispensable pour dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Connaître les spécificités des marchés publics de travaux
- Suivre un marché public de travaux du lancement à la réception des travaux

Éléments du contenu

PARTIE 1 : INITIATION AUX MARCHÉS PUBLICS, LA REFORME DU 1^{ER} AVRIL 2019

- Généralités
- La gestion des seuils
- La nomenclature
- Les différents types de marchés :
 - Les marchés à bons de commandes
 - Les marchés à tranches
- Les différentes pièces de la consultation et du marché
- Les principales procédures
- Les critères d'attribution
- La cotraitance et la sous-traitance
- La dématérialisation dans les marchés publics

PARTIE 2 : LES MARCHÉS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

- Définition des marchés de fournitures et de services
- Passation des marchés de fournitures courantes et de services
- Passation des marchés de l'article 28 et de l'article 29
- Les obligations en matière de fcs
- La réception dans les marchés de fcs
- L'exécution financière des marchés de fcs
- Le développement durable dans les marchés de FCS
- Contenu type d'un ccap en lien avec le cahier des charges fonctionnelles
- Analyse des candidatures et des offres

Modalités pédagogiques

Apports didactiques,
Echanges et cas pratiques

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie

50676420

Date limite d'inscription :

Le 10/01/2020

Durée :

4 jours

Dates :

Du 17/02/2020 (14h30)

au 21/02/2020 (12h)

Lieu :

Enap

Intervenants :

Prestataire

Public visé :

Personnel technique ou administratif évoluant en établissement ou en DISP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucune

Responsable de

formation :

jose.marivela@justice.fr

05.53.98.90.10

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique - MOP

Les missions des services techniques locaux et des départements des affaires immobilières évoluent vers des fonctions de gestionnaires du patrimoine immobilier qui se doivent de connaître la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les acteurs de la construction dans leurs contextes historique et réglementaire
- Définir les obligations qui pèsent sur le donneur d'ordre et les titulaires des marchés publics
- Identifier les responsabilités et les assurances mises en jeu dans le bâtiment
- Identifier le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles

Éléments du contenu

- La maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'œuvre externalisée
- Les différents acteurs de la construction
- La loi MOP
- La démarche de programmation
- Le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles
- La responsabilité avant et après réception des travaux
- La charge du maître d'ouvrage

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Cas pratiques
Echanges à partir de cas existants

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie :
50676416

Date limite d'inscription :
06 janvier 2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 10/02/2020 (14h30)
au 14/02/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur associé
Énap

Public visé :
Personnel technique de
tout grade évoluant en
établissement ou en DISP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Identifier les pathologies du bâtiment

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation a pour objectif la connaissance des principales pathologies du bâtiment, avec pour objectif la mise en place de mesures nécessaires de prévention, pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Élargir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB), BIM

Éléments du contenu

I - La pathologie du bâtiment

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

II – La maintenance immobilière

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Cas pratiques
Echanges à partir de cas existants

Nombre de places : 15 places

Durée :

4 jours

Dates :

2^{ème} trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire

Public visé :

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée

La maintenance préventive a pour objectif de réduire la probabilité de défaillance d'un bien ou la dégradation d'un service rendu. Elle doit permettre d'éviter les défaillances des matériels en cours d'utilisation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Assimiler les principales notions de maintenance du bâtiment
- Maîtriser les différents outils et documents de mise en place et de gestion de la maintenance préventive réalisés par le prestataire (politique, stratégie et plan de maintenance, équipements critiques, dossiers de maintenance et services, gestion de la maintenance assistée par ordinateur (DAO))
- Assurer le contrôle et le suivi du prestataire sur la bonne réalisation des contrôles réglementaires applicables aux établissements pénitentiaires
- Contrôler la bonne levée de réserves et prendre en compte les limites de prestations

Éléments du contenu

1. Sur la partie maintenance préventive :

- L'origine de l'organisation de la maintenance
- L'analyse des textes de référence en matière de maintenance, notamment la X60000 et les normes qui en découlent
- La mise en place de la maintenance sur un site patrimonial, les différentes étapes
- L'importance des documents à mettre en place par la GD au titre du contrat : politique et stratégie et plan de maintenance, plan de pérennité, définition des équipements critiques (AMDEC)
- L'intérêt d'une GMAO dans les contrats en Gestion Déléguée et Partenariat Public Privé

2. Sur la partie contrôles réglementaires :

- Contrôles réglementaires dans les ERP pénitentiaires (sécurité incendie, sécurité des installations d'eau, sécurité des personnes, sécurité des installations)
- Le suivi des contrôles réglementaires par un prestataire
- Lecture d'un rapport de contrôle technique et mise en évidence des champs importants
- Le suivi de la levée de réserves par le prestataire (mise en place d'un plan d'action mettant en évidence les limites de prestations AP/GD)
- La communication sur les levées de réserves

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, échanges à partir de cas pénitentiaires existants

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie
50676422

Date limite d'inscription :
Le 24/01/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 16/03/2020 (14h30)
au 20/03/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire

Public visé :
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucune

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Assurer la maintenance des serrures Déný

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative, tant l'enjeu peut être grand et les conséquences importantes.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Repérer les typologies des serrures Déný représentées sur le parc pénitentiaire
- Définir le fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Assurer la maintenance des mécanismes des serrures

Éléments du contenu

Cette formation propose une approche pratique et théorique :

- La réglementation sur les serrures
- L'organigramme des cylindres, serrures mécaniques et électriques
- Démontage et remontage de serrures mécaniques
- Démontage et remontage de serrures électriques
- Le service après-vente lié aux serrures Déný

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices pratiques, témoignages

Nombre de places : 12 places

Durée :
3 jours

Dates :
2^{ème} trimestre

Lieu :
Énap

Intervenants :
Société Déný

Public visé :
Personnel en charge de la maintenance des serrures

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Assurer la maintenance des serrures de type TOUL et QUINVI

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative, tant l'enjeu peut être grand et les conséquences importantes.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Repérer les typologies des serrures les plus représentées sur le parc pénitentiaire
- Définir le fonctionnement des serrures
- Assurer la maintenance des mécanismes des serrures

Éléments du contenu

Cette formation propose une approche pratique et théorique :

- La réglementation sur les serrures
- L'organigramme des clefs d'un établissement
- Les éléments constituant les boîtiers
- Codage des clefs et du canon
- Démontage et remontage de serrures TOUL et QUINVI
- Analyse et détection des pannes
- Réparation des pannes
- Maintenance préventive
- Le service après-vente lié aux serrures et autres produits fabriqués par la RIEP

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices pratiques

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Dates :

2ème trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Experts sur les serrures
Toul et Quinvi

Public visé :

Personnel en charge de
la maintenance des
serrures

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

**Assistante de
formation :**

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	83
Moniteur conduite opérationnelle.....	84
Moniteurs de sécurité pénitentiaire	85
Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2	86
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	87
Gestion du risque NRBC-E en services déconcentrés	88
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés...	89

Moniteur de sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Concevoir un dispositif de formation
- Animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- Contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- Le code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

Modalités d'évaluation

Formative et certificative en continue
Évaluation écrite et orale
Simulation

Nombre de places : 14 places

Durée :

3 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Instructeur sécurité incendie de l'Enap
Formateur des personnels ou responsable de formation

Public visé :

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

Hélène.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
Corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Moniteur Conduite opérationnelle

Le transfert de charge du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice des missions d'extractions judiciaires et d'escortes armées a été décidé par arbitrage interministériel en date du 30/09/2010.

L'Ecole nationale d'administration pénitentiaire a été investie par la D.A.P. de la construction et la mise en œuvre du dispositif de formation des agents pénitentiaires à ces nouvelles missions. Celle-ci implique un module de conduite opérationnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Mettre en œuvre la formation théorique et pratique relative à la conduite opérationnelle (extractions judiciaires et vicinales, unités hospitalières (UHSA –UHSA), chauffeur pénitentiaire, ERIS...)
- Valider les compétences des agents EJ formés à la conduite opérationnelle

Éléments du contenu

Théorique : (remise à niveau)

- Réglementation : les véhicules d'intérêt général prioritaire, l'urgence
- Les différents véhicules utilisés dans le cadre des extractions judiciaires
- Topographie et connaissance des sites de travail, préparation des matériels et organisation de l'extraction.
- Le dosage frein / accélérateur, transfert des charges.
- Les trajectoires de conduite et les escortes en convoi
- Les différentes règles de bonne conduite sur la route

Pratique : (remise à niveau)

- Conduite en circulation normale, position des mains adaptées
- Passage d'un code de la route blanc.
- Travail du regard et de la position de conduite sur slalom avant et arrière
- Le freinage d'urgence, l'évitement
- Prise de contrôle du véhicule lors d'une inconscience du conducteur
- Mise en application des trajectoires sur voie routière.
- Vérification de sécurité et fouille du véhicule.
- Mise en situation : départ d'une mission d'extraction judiciaire

Modalités pédagogiques

Approche théorique, exercices d'application, simulation
Validation des acquis de connaissances

Modalités d'évaluation

Evaluation continue des gestes techniques et spécifiques effectués
Evaluation continue de la pédagogie adaptée à la conduite opérationnelle.
Evaluation formative et certificative en continu

Pédagogie évaluée :

Fiche pédagogique, déroulé
Les différentes méthodes pédagogiques adaptées aux gestes techniques
La gestion de groupe
La prise de parole en public

Pratique évaluée :

Embarquement /débarquement d'un véhicule léger ou d'un véhicule de transport de détenus (VTD)
Les manœuvres en VTD
Les déplacements pédestres en triangulation
Les méthodes spécifiques de conduite défensive

Durée :

2 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap/lieu extérieur

Intervenants :

Instructeurs conduite opérationnelle de l'Énap

Public visé :

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39

Moniteurs de sécurité pénitentiaire

L'évolution des missions de sécurité nécessite le changement des pratiques opérationnelles (escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique).

Pour former et accompagner les agents qui assureront ces missions, des instructeurs de sécurité pénitentiaire ont été formés par l'Énap en 2017 et en 2018.

L'Énap va former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP) dans la polyvalence tir/TI/BPT.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation a pour objectif de :

- Maîtriser les techniques de tir, TI et BPT
- Maîtriser la méthode pédagogique

Éléments du contenu

- Apports réglementaires relatifs à l'usage de l'arme et de la force
- Apprentissage des Techniques d'intervention, de tir et de bâton de protection télescopique par des mises en situation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation

Nombre de places : 12 à 16 places

Durée :

A définir

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Section tir et section sport
formateurs DS
ISP DISP

Public visé :

Personnels de
Surveillance

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Etre déclaré médicalement
apte à la pratique du sport
intensif

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr

05 53 98 90 34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr

05.53.98.89.39

Corinne.antonini@justice.fr

05.53.98.90.67



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation à l'usage de nouvelles armes dans le cadre des missions ERIS. Les bases de ces équipes sont dotées de pistolets à impulsion électrique nouvelle génération : le modèle PIE X2.

La DAP a investi l'Énap de la mise en œuvre du dispositif de formation à l'intention des ERIS.

Cette formation est validante.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal et réglementaire
- Restituer les techniques d'utilisation
- Maîtriser les méthodes pédagogiques

Éléments du contenu

- Le cadre légal et réglementaire
- L'utilisation de l'arme en mode choc et mode tir
- Les méthodes pédagogiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 12 places maximum

Durée :

A définir

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Instructeurs tir Énap
qualifiés PIE X2 CNEFG

Public visé :

ERIS

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Etre titulaire MT, MTA, ISP,
MSP

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr

05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr

05.53.98.89.39

Corinne.antonini@justice.fr

05.53.98.90.67

Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaire du module complémentaire SIPS.

L'Énap participe à cette formation complémentaire.

Objectifs pédagogiques

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS

Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 10 places

Durée :
12h

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs PSC1/SIPS

Public visé :
PREJ
ERIS
ELAC
EJV
UH

Conditions d'admission / Pré requis :
Être titulaire du PSC1
de moins de trois ans

Responsable de formation :
alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes de terrorisme.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIIS seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation

Nombre de places : maximum 20 places

Durée :

A définir (2 semaines)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Enap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Enap
section secours/incendie

Public visé :

ERIS

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes de terrorisme.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Les URFQ dispenseront des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Appréhender le cadre légal et réglementaire
- Décliner la méthodologie d'intervention et les recommandations en cas d'alerte
- S'approprier la mallette pédagogique de sensibilisation

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Le cadre légal et réglementaire
- Les matériels de protection individuels et les différents équipements
- Les conduites à tenir (fiche réflexe)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

Nombre de places : 20 places

Durée :
A définir

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé affecté en services déconcentrés :
Formateurs des personnels
Responsables de formation

Responsable de formation :
alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



DROIT - GREFFE

Grefe grands débutants (Niveau I)	93
Grefe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe	94
Grefe initiation (Niveau II)	95
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire	96
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)	97
Grefe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III)	98
Grefe perfectionnement – application des peines (Niveau III)	99
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale	100
L'exécution transfrontalière des peines.....	101
Les mineurs et la détention.....	102
ENG – Périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines	103
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines.....	104
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post -sentencielle.....	105
Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires1	106
Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires.....	107
Harmonisation les pratiques APPI	108
Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP	109
Gestion des mandats par le service de l'exécution des peines	110
Présentation des services de la chaîne pénale, des procédures et des outils.....	111

Greffe Grands Débutants (Niveau I)

Première étape du parcours de formation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise également à sensibiliser, l'ensemble des personnels contribuant aux procédures d'écrou/levée d'écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe, aux règles applicables en la matière. Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation du PAQ Greffe.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Identifier leur environnement professionnel et l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Utiliser des outils méthodologiques adaptés à la gestion des activités courantes des services "Greffe"
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Procéder à la gestion des déplacements/ mouvements
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

Éléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes, Romeo
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe

En dehors des heures d'ouverture du service greffe, les gradés de roulement sont amenés à réaliser des écrous/ levées d'écrou. A cette fin, il est indispensable de posséder certains fondamentaux en matière de greffe pénitentiaire.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux gradés de roulement de :

- Disposer des prérequis nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Identifier les principaux titres de détention et leur validité
- Identifier les points de vigilance et de contrôle lors d'un écrou
- Identifier les contrôles à effectuer lors d'une OML
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Procéder à la gestion des déplacements

Éléments du contenu

- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- FIJAIS FIJAIS

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis
Exercice de simulation

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates:

Deux sessions par trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

[auore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Greffe Initiation (Niveau II)

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs du PAQ Greffe.

Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation, ce cycle de formation est organisé autour de trois modules indissociables.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- Développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- Appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoires, d'exécution et d'application des peines
- Optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

Eléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 modules indissociables
de 3 jours chacun

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu :

Enap

Intervenants :

Formateurs Enap

Public visé :

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

Conditions d'admission /

Pré requis :

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

Responsable de formation :

aurora.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Greffe Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire

Le travail en milieu pénitentiaire suppose de posséder une connaissance approfondie des mécanismes de gestion d'une situation pénale afin d'en avoir une lecture efficiente pour proposer une prise en charge de la personne détenue adaptée.

Par ailleurs, le recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme constitue un élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement. En effet, ces diligences permettent de stabiliser les situations juridiques.

Ce module vise à faciliter la lecture de situations pénales et de bulletins 1 du casier judiciaire en apportant des précisions sur les mentions portées sur ces documents qui pourraient poser des interrogations pour les personnes habilitées à les consulter.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe ou en SPIP de :

- Lire une situation pénale et un bulletin 1 du casier judiciaire
- Comprendre les mentions portées sur les volets 5 d'une fiche pénale et le bulletin 1 du casier judiciaire
- Identifier les impacts sur les bandeaux et échéanciers dans Genesis

Éléments du contenu

- Les différents volets d'une fiche pénale
- Les différents bulletins d'un casier judiciaire
- Les principes de lecture d'une situation pénale
- Les principes de lecture d'un casier judiciaire
- La comparaison situation pénale/ bulletin 1

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Une session par trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- Faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- Analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes (loi du 15 août 2014, loi du 3 juin 2016, loi 23 mars 2019)
- Exercices d'entraînement aux calculs manuels de situations pénales et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Calcul manuel de situations pénales

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Une session par trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

Conditions d'admission / Pré requis :

6 mois de greffe

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Greffe Perfectionnement – Exécution des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIO greffe, Magistrats

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en modules

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

aurora.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Greffe Perfectionnement – Application des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants :

- D'identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- D'analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences.
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIO greffe

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis plus d'un an et/ou ayant effectué les modules Initiation

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

Eléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne
- Retour d'expérience

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

Durée :
2 jours

Dates :
Du 09/06/2020 au
10/06/2020

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

L'exécution transfrontalière des peines

Dans un cadre désormais mondialisé et dématérialisé, où les frontières sont devenues évanescences, la délinquance acquière une dimension transnationale.

Pour y faire face, de nouveaux outils de coopération internationale en matière pénale se sont développés. L'entraide en la matière s'est notamment intensifiée au sein de l'Union européenne dont le fonctionnement repose sur le principe de la confiance mutuelle.

Ces dispositifs concernent l'entraide aux fins d'enquête mais aussi et surtout aux fins de remise de personnes. Les greffes pénitentiaires sont à ce dernier titre particulièrement concernés.

Depuis le début des années 2000, ce sont ainsi plusieurs centaines de dossiers de remises de personnes détenues qui sont traités chaque année, depuis ou vers le territoire français, par les différentes instances compétentes, à commencer par les greffes pénitentiaires.

La formation proposée a vocation à apporter aux personnels des greffes pénitentiaires des éléments de compréhension et d'application des différentes procédures d'entraide pénale existantes en matière de remise des personnes avec un focus particulier sur les transfèvements de peines.

Elle doit *in fine* leur permettre d'identifier leur place et leur rôle dans ces différents dispositifs internationaux.

Objectifs de formation

- Comprendre le fonctionnement général de l'entraide pénale internationale en France
- Appréhender les différentes procédures d'entraide pénale en matière de remise des personnes
- Différencier les dispositifs de transfèrement de personnes et de peine (RMJ) au sein de l'UE
- Savoir manipuler les fonctionnalités de Genesis en matière d'entraide pénale internationale

Éléments du contenu

- Le cadre général de la coopération pénale internationale
- Les instruments de la coopération pénale internationale en matière de remise des personnes : extradition, mandat d'arrêt européen, remise temporaire, transfèrement temporaire, prêt de détenu, transfèrement et reconnaissance mutuelle de peine
- Le rôle des greffes dans l'instruction des procédures de remises transfrontalières des personnes
- Les modalités de calcul des peines à composante internationale

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : examen de situations pénales

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

BEPI, PS4

Public visé :

Agents affectés dans les greffes pénitentiaires prioritairement.

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Les mineurs et la détention

Environ 235000 mineurs sont impliqués dans des affaires pénales annuellement. Comprendre le fonctionnement actuel de la justice des mineurs, la mise en œuvre des décisions de justice ainsi que sensibiliser à la prise en charge des mineurs délinquants dans le cadre de la détention, constituent des enjeux essentiels.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à la détention des mineurs
- Identifier les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs et appréhender l'organisation de la détention

Éléments du contenu

- Les mineurs dans les différentes phases du processus judiciaire en lien avec la détention (instruction, JLD)
- Les détentions provisoires (conditions, délais...)
- Le mandat de dépôt
- L'exécution provisoire
- Les spécificités des établissements pour mineurs
- L'organisation de la détention
- Le rôle de la PJJ dans les EPM

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 5 places

Durée :
3 jours

Dates :
Du 06/07/2020 au
09/07/2020

Lieu :
Énap ou ENG

Intervenants :
Co animation formateurs
Énap et formateurs ENG

Public visé :
Personnels affectés dans
les greffes pénitentiaires
avec une ancienneté de 6
mois minimum

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
6 mois de greffe

**Responsable de
formation :**
[aurore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

ENG – Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines

L'affectation au sein du service de l'exécution des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicable en matière d'exécution des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'exécution des peines et de la pratique du greffier judiciaire en cette matière
- Visualiser l'applicatif Cassiopée module exécution des peines dans le domaine du greffier de l'exécution des peines des services pénaux, pour information

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier de l'exécution des peines : rôle et missions
- La procédure d'exécution des peines :
 - Les peines à mettre à exécution (y compris la contrainte pénale)
 - L'établissement des pièces d'exécution (relevé ou extrait de condamnation pénale, convocations diverses...)
 - La purge des situations pénales (recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme), élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement
 - Les différentes modalités d'exécution (notification et signification des peines, inscription aux différents fichiers, réception du paiement des amendes)
 - La transmission des pièces d'exécution (extraits aux finances, pour écrou, casier judiciaire...)
 - La gestion des recours en grâce, requêtes, du contentieux de l'exécution...
 - L'information de la victime dans la phase de l'exécution de la peine
 - L'inscription des décisions de la justice pénale au casier judiciaire national
 - La commission de l'exécution des peines, lieu d'échanges et de concertation au service de la coordination des acteurs de la chaîne pénale
- Visualisation de l'applicatif informatique Cassiopée, module exécution des peines :
 - Présentation de Cassiopée (page d'accueil, recherches et consultations d'affaires, les éditions, le didacticiel, l'aide en ligne)
 - Création et modification de dossiers
 - La gestion des mesures, des événements
 - Editions des pièces d'exécution d'une audience (en particulier lors d'un BEX)
 - Signification des jugements
 - Mise à exécution des peines privatives de liberté et autres peines ou mesures
 - Gestion des oppositions et appels
 - Echanges inter applicatif CASSIOPEE / CJN et transmission dématérialisée des pièces d'exécution

Modalités pédagogiques Apports théoriques, échanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Nombre de places 3 places

Durée :

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 27/04/2020 au
30/04/2020

ou

Du 19/10/2020 au
23/10/2020

Lieu :

ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Personnels affectés en greffe pénitentiaire ayant une ancienneté minimum d'un an.

Conditions d'admission / Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines

L'affectation au sein du service de l'application des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicables en matière d'application des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action et les modalités de fonctionnement des greffiers du juge de l'application des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'application des peines et de la pratique du greffier du juge de l'application des peines
- Visualiser l'applicatif APPI dans le domaine d'intervention du greffier du juge de l'application des peines

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier du juge de l'application des peines : la gestion du cabinet, la tenue et la gestion des dossiers des condamnés, les relations de travail entre SPIP et SAP
- L'assistance du juge de l'application des peines :
 - Les différentes saisines du JAP
 - Le suivi et le contrôle des mesures restrictives et privatives de liberté (aménagement de peine, placement sous surveillance électronique...)
 - La gestion des audiences de l'application des peines
 - Les différentes décisions juridictionnelles du JAP
 - Les notifications de décisions
 - Les voies de recours
 - Les statistiques
- L'utilisation de l'applicatif informatique APPI :
 - Présentation et paramétrage du logiciel (préférences)
 - La gestion des tâches et alertes, de l'agenda
 - La création des dossiers
 - La gestion des mesures, des événements
 - Les éditions, les recherches (simples, avancées)
 - Les changements d'adresses et les transferts de dossiers

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 3 places

Durée :

3 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 20/04/2020 au
24/04/2020

ou

Du 26/10/2020 au
30/10/2020

Lieu :

ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Agents affectés en greffe pénitentiaire depuis environ un an.

Conditions d'admission /

Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post-sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir au mineur qu'un même magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants assurent l'application des peines des mineurs condamnés. En effet, il s'agira d'assurer l'effectivité des mesures, sanctions et des peines prononcées à l'encontre des mineurs, en collaboration avec la PJJ, l'éducateur étant le principal interlocuteur du mineur et du juge des enfants. L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale
- Découvrir l'utilisation du logiciel métier CASSIOPÉE module juge des enfants/tribunal pour enfants

Éléments du contenu

- Mesures et sanctions faisant l'objet d'un suivi
- Acteurs et partenaires dans le suivi post-sentenciel : greffe pénitentiaire, commission d'application des peines (CAP), service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Application des peines :
 - grands principes de l'application des peines pour les mineurs
 - gestion des peines d'emprisonnement ferme, demandes d'aménagement 723-15 CPP, exécution de la peine en milieu fermé, aménagement de la fin de peine
 - gestion des autres peines (stages, TIG, STIG, SME...)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places par session

Durée :
3 jours

Dates :
Du 17/11/2020 au
19/11/2020

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents nouvellement affectés dans un greffe pénitentiaire.

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'exécution des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'Ecole Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'exécution des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'exécution des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'exécution des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment aux pratiques de greffe : l'établissement des pièces d'exécution, le traitement des extraits principaux, la mise en œuvre des modalités d'exécution d'une peine d'emprisonnement...

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'exécution des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage
pratique) :

1 à 2 jours au sein d'un
greffe judiciaire

Dates :

Du 14/12/2020 au
17/12/2020

Lieu :

Énap ou ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire

Public visé :

Personnels affectés dans
un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de
greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'application des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'Ecole Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'application des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'application des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'application des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment à l'application de la procédure pénale par les services de l'application des peines et des greffes d'établissements pénitentiaires.

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'application des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage
pratique) :

1 à 2 jours au sein d'un
greffe judiciaire

Dates : Du 30/06/2020 au
03/07/2020

Lieu :

Énap / ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire
Magistrat

Public visé :

Personnels affectés dans
un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de
greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[auore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Harmoniser les pratiques APPI

Le logiciel APPI est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires :

- D'utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI
- D'extraire des données d'APPI

Éléments du contenu

- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI
- Création de différentes mesures APPI (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur APPI
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données APPI sur tableur CALC

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous APPI

Nombre de places : 10 places

Durée :

2 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels administratifs affectés en SPIP, Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter le champ de compétence de chaque acteur en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI.

Objectifs de formation

- Comprendre et harmoniser la pratique d'APPI entre les services d'application des peines et les services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Identifier la répartition des tâches dans APPI entre le SPIP et le SAP
- Découvrir le fonctionnement général d'APPI (dossier, mesures, événements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Genesis

Éléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données APPI sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de saisie sous APPI avec profil secrétariat SPIP et greffier du JAP

Nombre de places : 8 places

Durée :

2 jours

Dates :

Du 07/04/2020 au
08/04/2020

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs Énap et
formateurs ENG

Public visé :

Personnels administratifs
affectés en SPIP
prioritairement

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[auore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Gestion des mandats par le service de l'exécution des peines

Le mandat est un acte judiciaire par lequel le magistrat compétent donne des ordres relatifs aux personnes qu'il désire voir comparaître, faire arrêter ou détenir provisoirement.

Cette formation proposée par l'ENG permettra aux personnels affectés dans les greffes pénitentiaires d'appréhender les différentes règles relatives à la forme, à la délivrance et à l'exécution des mandats.

Objectifs de formation

- Approfondir ses connaissances juridiques et pratiques en matière de mandats : règles de fond et de forme des mandats
- Appréhender l'intervention du greffier dans le cadre de l'émission d'un mandat par un magistrat
- Découvrir l'utilisation de CASSIOPÉE pour le traitement des mandats

Éléments du contenu

- Caractéristiques communes à tous les mandats
- Critères de délivrance propres à chaque mandat : mandat d'amener, d'arrêt, mandat d'arrêt européen...
- Effets des mandats
- Emission du mandat
- Missions du greffier lors de l'émission d'un mandat, de son exécution, de son inexécution et de sa cessation
- Utilisation de CASSIOPÉE de l'émission du mandat jusqu'à la cessation du mandat

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie CASSIOPÉE

Nombre de places : 2 places

Durée :
4 jours

Dates :
Du 16/06/2020 au
19/06/2020

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Personnels administratifs
affectés en greffe
prioritairement

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[aurore.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Présentation des services de la chaîne pénale, des procédures et des outils

Une affectation dans un service de la chaîne pénale d'un tribunal judiciaire ou dans un greffe pénitentiaire nécessite une bonne connaissance du circuit du dossier, des procédures applicables ainsi que des outils utilisés par les agents affectés dans ces services.

Objectifs de formation

- Approfondir ses connaissances juridiques en matière de chaîne pénale
- Comprendre les différentes étapes du procès pénal s'agissant du traitement d'un dossier impliquant un majeur

Éléments du contenu

- Cartographie des services de la chaîne pénale
- Action publique et l'action civile
- Ministère public
- Procédures alternatives aux poursuites : mesures alternatives, composition pénale
- Modes de poursuite :
 - comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
 - l'ordonnance pénale
 - saisine du tribunal correctionnel
 - réquisitoire introductif
 - phase de l'instruction
 - mesures de sûreté
 - tribunal correctionnel
 - voies de recours à l'encontre d'un jugement correctionnel
- Principes généraux en matière d'exécution et d'application des peines
- Relations de travail avec le greffe pénitentiaire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 5 places

Durée :

4 jours

Dates :

Du 13/04/2020 au
17/04/2020

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Personnels affectés en
greffe pénitentiaire
Personnels administratifs
affectés en SPIP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[aurora.mahieu-
lequernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-lequernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH H@RMONIE NOUVEAU	115
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel OF	116
Mettre en place une formation à distance sur Moodenap NOUVEAU	117
Réaliser des supports de formation multimédia	118
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) NOUVEAU	119

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH H@RMONIE

Le module Formation du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée des formations continues.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie LSO de gérer l'ensemble du flux « harmonie » du plan de formation à la gestion des sessions et des participants.

Éléments du contenu

- Gérer le besoin et le plan de formation
- Créer une session de formation
- Inscrire des participants (individuelle et en masse)
- Relier l'inscription au besoin
- Fixer ou annuler une session
- Transférer des participants
- Traiter ultérieurement
- Dupliquer une session et des participants
- Figurer son plan de formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE

Nombre de places : 10 places

Durée :
3 jours

Dates :
A déterminer (selon
recensement des besoins)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur relais Harmonie

Public visé :
Formateurs, responsables
de formation et assistants
de formation

Conditions d'admission
Pré requis :
Disposer du code accès
HARMONIE

**Responsable de
formation :**
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.27

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas. L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Objectifs pédagogiques

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face.

Éléments du contenu

- La distinction entre but, objectifs de formation et objectifs pédagogiques
- La fiche pédagogique
- Les démarches, méthodes et techniques pédagogiques d'animation
- Les règles de fonctionnement du groupe
- Les outils du formateur : Ice breaker, jeux de présentation, règles de fonctionnement du groupe, jeux d'évaluation, question-réponse, régulation...
- Les techniques innovantes et les jeux pédagogiques
- Test : quel formateur êtes-vous ? Mieux se connaître en tant que formateur
- La gestion des situations d'animation difficiles

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges
Mises en situations
Exercices pratiques (tests)

Nombre de places : 12 places

Frais d'inscription : 750 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

Vous êtes ou vous appartenez à une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?
Vous êtes intéressé(e) par cette formation ?
Vous souhaitez une formation en intra ?
Ou toute autre information ?

Contactez Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie

50664922 1^{ère} session

50664923 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 24/01/2020

2^{ème} session : le 10/07/2020

Durée :

5 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 16/03/2020 (14h) au
20/03/2020 (12h)

ou

Du 28/09/2020 (14h) au
02/10/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL

Public visé :

Formateurs occasionnels

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

Joelle.giroux-caussil@justice.fr
0553989098

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Mettre en place une formation à distance sur Moodenap

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation des services déconcentrés d'élaborer et de gérer un parcours de formation à distance sur Moodenap. A l'issue de la formation, ils disposeront de l'habilitation nécessaire.

Objectifs pédagogiques

- Créer un parcours de formation à distance sur Moodenap
- Gérer une formation à distance sur Moodenap
- Elaborer des supports de formation multimédia

Éléments du contenu

Sur Moodenap :

- Identifier les caractéristiques de la plateforme
- Identifier les utilisations possibles de la plateforme
- Déposer des ressources
- Mettre en place des activités
- Utiliser les outils de communication
- Utiliser les outils de suivi de l'activité des élèves
- Présentation de quelques outils de création multimédia utilisables

Modalités pédagogiques

Un module de 3 heures à distance sera préalable à la formation.

Création, au cours de la formation, d'un parcours de formation à distance utilisable ensuite en service déconcentré.

Les stagiaires doivent disposer au début de la formation de tous les éléments (textes, PowerPoint, images, vidéos, liens) leur permettant de réaliser ce parcours.

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie

50677337 1^{ère} session

50677340 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 17/01/2020

2^{ème} session : le 31/01/2020

Durée :

5 jours (+ module préalable de 3 heures à distance)

Dates :

2 sessions au choix

Du 09/03/2020 (14h) au
13/03/2020 (12h)

ou

Du 06/04/2020 (14h) au
10/04/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Atelier du numérique

Public visé :

Formateurs et responsables de formation des services déconcentrés

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre formateur ou responsable de formation

Responsable de formation :

Kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

05.53.98.92.06

Réaliser des supports de formation multimédia

Le numérique offre la possibilité de réalisation de supports de formation multimédia qui permettent d'enrichir, de renouveler l'approche pédagogique et d'ouvrir le champ de la formation à distance.

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation de développer leurs compétences en matière de réalisation et d'utilisation de supports multimédia.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les utilisations pédagogiques possibles de supports multimédia
- Elaborer des supports de formation multimédia
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation au moyen des smartphones

Éléments du contenu

- Analyse technique et pédagogique de supports multimédias à visée de formation
- Présentation de quelques outils de création multimédia utilisables par un formateur
- Réalisations de divers supports :
 - o vidéo d'animation
 - o montage vidéo
 - o image interactive
 - o cartes mentales
 - o quizz avec les smartphones

Modalités pédagogiques

Réalisation de supports multimédia à partir des matériaux apportés par les participants (vidéos, photos, audio, Powerpoint, textes, etc.)

Mise à disposition de tutoriels au travers de la plateforme de formation à distance Moodenap.

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie

50677342 : 1^{ère} session

50677425 : 2^{ème} session

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 17/04/2020

2^{ème} session : le 17/07/2020

Durée :

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 08/06/2020 (14h) au
12/06/2020 (12h)

Ou

Du 14/09/2020 (14h) au
18/09/2020 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Atelier du numérique,

Public visé :

Formateurs et
responsables de formation
des services déconcentrés
et des écoles membres du
RESP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre formateur ou
responsable de formation

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

0553989210

Assistante de formation :

Caroline.calvez@justice.fr

0553989206

Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'épreuve de RAEP rompt avec les anciennes épreuves académiques fondées sur des tests de connaissances. Trop de candidats passent encore ces épreuves en étant peu familiarisés avec la philosophie de cet exercice.

Le cadre interministériel qui introduit une épreuve de RAEP dans les concours de la fonction publique se prête bien à une formation du RESP.

Animer une session RAEP exige un savoir-faire spécifique puisqu'il s'agit de valoriser les candidats sur le fond comme sur la forme sur un projet professionnel qui soulève des enjeux personnels forts (promotion, mobilité...).

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'animer une session de préparation aux épreuves de RAEP. Ils pourront :

- Conforter leurs connaissances du cadre d'une épreuve de RAEP
- Acquérir ou développer des outils d'aide à la préparation d'une RAEP
- Identifier les attentes des jurys pour adapter l'accompagnement des stagiaires
- Contribuer à la conception d'une « mallette » pédagogique

Éléments du contenu

- Présentation d'un dossier ressource
- Comparaison entre différents formats de formation possible
- Organisation de simulations d'épreuves
- Analyse de dossiers de candidats

Modalités pédagogiques :

Cette formation alternera des apports théoriques et des échanges d'expériences pour finaliser ensemble une « mallette » pédagogique.

Cette formation s'adresse à des futurs formateurs relais et non à des candidats à un concours.

Nombre de places : 12 places

N° Harmonie :

50668838 : 1^{ère} session
2^{ème} session (à définir)

Date limite d'inscription :

1^{ère} session : le 27/03/2020
2^{ème} session : (à définir)

Durée :

4 jours

Dates :

2 sessions au choix

Du 25/05/2020 (14h) au
29/05/2020 (12h)

Ou

A déterminer entre
septembre et décembre
2020

Lieu :

Énap (1^{ère} session)
PARIS (2^{ème} session)

Intervenants :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL
Christophe GOUAZE

Public visé :

Responsables de
formation et formateurs
chargés d'animer une
préparation aux épreuves
de RAEP (inter directionnel
Ministère de la Justice et
RESP)

Conditions d'admission /

Pré requis :

Être formateur,
responsable de formation
ou formateur occasionnel

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



crédit photo: ECPAD

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	123
Les techniciens	124
Les directeurs techniques	125
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	126
Les adjoints administratifs Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs.....	127
Les adjoints administratifs Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines	128
Les adjoints administratifs Module : découvrir la gestion économique et budgétaire	129
Les formateurs et les responsables de formation.....	130
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire.....	131
Les moniteurs de sport pénitentiaires.....	132
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	133
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	134
Les ERIS	135
Les chefs d'établissements – DFSPIP & adjoints.....	136

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production, restauration (suivant la spécialité de l'agent)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

2 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 1 semaine stage de mise en situation) et 3 semaines de formation à l'Énap

Dates :

4^{ème} trimestre 2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap et formateurs associés Énap

Public visé :

Adjoints techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ou détaché dans le corps des adjoints techniques

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

9 semaines de formation dont 2 semaines de stage en établissement

Dates :

Répartition des semaines entre le 4^{ème} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Techniciens

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ; détachement et liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux directeurs techniques de :

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation.
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales.
- Identifier les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues.

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

13 semaines de formation dont 2 semaines de stage en établissement ou DISP et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

Dates :

1^{er} semestre 2021

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés
Énap
Prestataires

Public visé :

Directeurs techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe, de la liste d'aptitude ou en détachement.

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Découverte de l'environnement professionnel

Cette formation permettra aux adjoints administratifs intégrant l'administration pénitentiaire de se situer dans leur nouvel environnement institutionnel et dans leur corps professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les missions et personnels de l'administration pénitentiaire
- Repérer le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Appréhender la réglementation pénitentiaire
- Identifier les caractéristiques des personnes détenues
- Identifier les mesures de contrôle lors de l'accès à un établissement pénitentiaire et les contraintes sécuritaires à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire
- Identifier les spécificités des écrits administratifs et professionnels

Eléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Action sociale
- Différentes catégories de personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents type d'établissement et régimes de détention
- Profil psychologique des personnes détenues
- Repérage des risques suicidaires
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Ecrits administratifs et professionnels

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs issus des recrutements avec et sans concours et emplois réservés affectés à l'administration pénitentiaire

Durée :

4 jours (Du lundi 14h au vendredi 12h)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Les départements de l'Énap
Formateurs associés Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs de l'AP issus des recrutements avec et sans concours et emplois réservés

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs

Cette formation permettra aux agents de maîtriser les fonctionnalités de l'applicatif informatique GENESIS pour gérer les comptes nominatifs.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de saisir sous GENESIS des dépenses et recettes courantes sur les comptes nominatifs des PPSMJ.

Éléments du contenu

- Cadre juridique
- Présentation de l'application GENESIS
- Recettes et dépenses
- Le processus arrivant
- Cantines en gestion classique et déléguée
- Achats extérieurs
- SAGI, TV, Frigo
- Les divers subsides
- Le processus rémunération
- Les dépenses diverses
- Le processus sortant (transfert, liberté, aménagements de peine)
- Présentation du logiciel NACRE

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs issus des recrutements avec et sans concours et emplois réservés affectés à la régie des comptes nominatifs

Durée :

4 jours (Du lundi 14h30 au vendredi 12h)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés
Énap

**Public visé et conditions
d'admission :**

Adjoints administratifs
affectés à la régie des
comptes nominatifs

**Responsable de
formation :**

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines sous SIRH HARMONIE

Les agents récemment recrutés et affectés dans un service RH ont besoin d'avoir une vision globale des fonctionnalités du logiciel SIRH HARMONIE. Cette formation leur permettra de gérer les dossiers en enregistrant sur Harmonie les informations concernant la situation familiale et professionnelle des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Mettre à jour la situation familiale d'un agent
- Gérer le compte épargne temps
- Saisir la notation annuelle d'un agent
- Saisir une absence pour raisons médicales

Éléments du contenu

- Présentation générale
 - Se connecter – naviguer / Consulter le dossier d'un agent
 - Les enjeux des saisies sur HARMONIE
- Données individuelles
 - Mettre à jour la situation familiale d'un agent (mariage, divorce) / Enregistrer la naissance d'un enfant / Enregistrer un changement d'adresse
- Saisir un acte de gestion
- Le compte épargne temps
- L'évaluation et la notation
- Saisir un congé ordinaire de maladie pour les titulaires (CMO)
- Transformer un CMO en CLM
- Saisir une demande de congé de longue maladie
- Saisir une demande de congé de longue durée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs issus des recrutements avec et sans concours et emplois réservés affectés au service RH

Durée :

4 jours (Du lundi 14h30 au vendredi 12h)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur associé Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs issus des recrutements et récemment affectés dans un service RH

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Module : découvrir la gestion économique et budgétaire

Cette formation permettra aux agents d'appliquer les principes de la comptabilité publique et les règles imposées par la réglementation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les fondamentaux d'un budget LOLF
- Différencier les autorisations d'engagement, engagements juridiques et crédits de paiement
- Appliquer les bonnes pratiques dans le circuit d'une dépense
- Relier une dépense aux comptes du plan comptable de l'État (PCE), axes d'analyse et activités utilisés par l'administration pénitentiaire (AP)

Éléments du contenu

- Présentation générale du budget de l'état
- Principes comptables et budgétaires
- Principes de la LOLF
- Programmes, actions, axes d'analyse, activités de l'AP
- La fonction d'économiste
- Suivi du budget de la structure

Modalités pédagogiques

Apports didactiques et utilisation de l'outil CHORUS

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs issus des recrutements avec et sans concours et emplois réservés affectés dans les services économiques

Durée :

4 jours (Du lundi 14h au vendredi 12h)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés
Énap

Public visé :

Adjoints administratifs
affectés à l'économat

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Éléments du contenu

- UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel
- UF 2 : Accompagner et évaluer l'élève ou le stagiaire
- UF 3 : Construire animer et évaluer un dispositif de formation
- UF 4 (uniquement pour les RF) : Manager un service de formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours

Durée :

23 semaines dont 5 semaines de stage

Dates :

Du 13/01/2020 au 19/06/2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataire

Public visé et conditions d'admission :

Agents (surveillants, lieutenants et CPIP) admis à l'issue de l'examen professionnel de formateur/responsable de formation

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

Objectifs pédagogiques

- Connaître les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Acquérir une connaissance suffisante du public à former et de son parcours pénitentiaire

Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- Radicalisation
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

Durée :
1 semaine

Dates :
Novembre 2020

Lieu :
Enap

Intervenants :
Professionnels
pénitentiaires
Prestataires

Public visé :
Enseignants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être nouvellement
nommé dans un
établissement
pénitentiaire

**Responsable de
formation :**
nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues
- Communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure
- Mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat

Éléments du contenu

Pour la 35^{ème} promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : Se situer dans son environnement professionnel

- M1 - Identifier les dispositifs et politiques
- M2 - Approfondir sa connaissance psycho-physiologique des publics
- M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport

UC2 : Communiquer en situation professionnelle

- M1 - Communiquer avec les différents acteurs et partenaires
- M2 - Utiliser les outils de communication

UC3 : Gérer l'organisation des activités physiques et sportives

- M1 - Elaborer et mettre en œuvre la programmation sportive annuelle
- M2 - Prendre en charge le dispositif sportif de l'établissement installations sportives

UC4 : Animer les activités physiques et sportives

- M1 - Elaborer et planifier des actions d'animation d'activités physiques et sportives
- M2 - Prendre en charge un groupe dans une activité physique et sportive.
- M3 - Encadrer les activités physiques et sportives.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, Mise en situation, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes.

1^{ère} partie :

24 semaines de formation à l'Énap, dont 3 semaines de stage diagnostic et 6 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

28 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

Dates 1^{ère} partie :

Du 03/02/2020 au 17/07/2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Intervenants extérieurs

Public visé :

Surveillants

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue du concours interne

Responsable de formation :

joel.capucci@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les spécificités de fonctionnement de la PJJ/DAP
- Énoncer le cadre réglementaire des personnels en EPM
- Décrire les spécificités de l'application du droit aux mineurs
- Expliquer les spécificités de l'adolescence
- Evaluer une situation et adapter son comportement en conséquence

Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Énap et l'ENPJJ.

- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Les risques psycho sociaux
- Le travail sur les représentations
- Exercices de cohésion d'équipe
- Techniques de limitations de mouvements

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations
Analyse des pratiques

Nombre de places : variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

Durée :

3 semaines (2 semaines théoriques et une semaine de stage)

Dates :

De Janvier 2020 à Juin 2020

2 semaines de théorie

Janvier 2020 : 1 semaine à l'ENPJJ

Juin 2020 : 1 semaine à l'Énap

1 semaine de stage

Entre les deux sessions théoriques

Lieu :

ENPJJ (Roubaix-59) et Énap (Agen-47)

Intervenants :

Variés

Public visé :

Personnels de surveillance et éducateurs PJJ

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre récemment nommé au sein d'un EPM

Responsable de formation :

joel.capucci@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Développer une communication bienveillante
- Identifier le fonctionnement des adolescents
- Identifier le cadre légal de la justice des mineurs
- Identifier le cadre judiciaire de la détention des mineurs

Éléments du contenu

- Communication non violente
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Le cadre législatif de la justice des mineurs
- La délinquance des mineurs
- La psychopathologie des mineurs détenus

Modalités pédagogiques

Théâtre forum
Apports théoriques

Nombre de places : variable, en fonction des prises de fonction.

Durée :
2 semaines

Dates :
Du 23/03/2020 (14h) au
03/04/2020 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Variés

Public visé :
Personnels de
surveillance de tout
grade. Personnels de
direction

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être en poste dans un
quartier mineurs

**Responsable de
formation :**
nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Département sécurité

Formation d'adaptation ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 10 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de la sécurisation, du maintien et du rétablissement de l'ordre
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité

Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP) ; les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire
- Le maintien de l'ordre
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre
- Les techniques fondamentales individuelles
- Les techniques de combat et de défense
- Les techniques d'intervention en équipe constituée
- Le menottage sous la force armée
- L'armement en dotation dans l'administration pénitentiaire
- La réglementation relative à l'usage de la force armée
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO)
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF)
- L'expression des ordres en MO
- La section de protection et d'intervention (SPI)
- La préparation et l'exécution des escortes
- Les déplacements en convoi
- Les procédures d'urgence

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, simulations, exercices d'application

Modalités d'évaluation

Formative et qualifiante en continu

Nombre de places : 35 places

Durée :

10 semaines

Dates :

De la semaine 48 à la semaine 50 puis semaine 2 à semaine 10

Lieu :

Énap et site extérieur

Intervenants :

Instructeur Énap

Public visé :

Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

Hélène.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
Corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements – DFSPIP & adjoints

Cette action de formation concerne tous les cadres (DSP, DPIP, officiers) qui sont appelés à prendre, pour la première fois, la responsabilité d'une entité pénitentiaire (établissement, SPIP) en qualité de titulaires ou d'adjoints.

Il s'agit de permettre à ces professionnels d'adapter leur réflexion, leur positionnement et leur action aux exigences et aux attendus de leur nouveau champ de responsabilité.

Objectifs pédagogiques

- Inscrire son action et celle de ses équipes dans les orientations nationales – Maîtriser les enjeux
- Élaborer un projet d'établissement ou un projet de service adapté aux besoins de l'entité et répondant aux résultats attendus par l'institution

Éléments du contenu

- Les outils de management et de pilotage d'un établissement ou d'un SPIP, leviers et soutiens des projets de l'entité
- Gestion des ressources humaines et des risques psychosociaux
- Gestion administrative et budgétaire
- La mise en œuvre de la charte du dialogue social
- Projets innovants et expérimentations en cours pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, retours d'expérience, échanges de pratiques, visites de structures, exercices pédagogiques.

Nombre de places : variable. L'inscription est réalisée par l'Unité de formation des directeurs.

Durée :

10 jours
(2 semaines espacées
d'un mois)

Dates :

1^{er} trimestre 2020
2^{ème} trimestre 2020

Lieu :

Énap

Intervenants :

Professionnels de
l'administration
pénitentiaire.

Public visé :

Cadres responsables
d'une entité pénitentiaire
y compris les DPIP
contractuels

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsables de formation :

christine.cepede@justice.fr
05.53.98.89.19
laurence.soulie@justice.fr
05.53.98.90.35

Assistant de formation :

Damien.mesnier@justice.fr
05.53.98.90.14



FORMATION

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme	139
---	-----

Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 ans

Dates :

2 modules la 1^{ère} année
2 modules la 2^{ème} année

Lieu :

Faculté d'Agen
(enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire,
Personnel Énap,
Spécialistes de l'exécution des peines,
Universitaires étrangers
Membres du conseil de l'Europe

Public visé :

Etudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :

3 ans d'ancienneté minimum
Diplôme universitaire niveau Master1
(Possibilité d'une VAE préalable ou d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

Responsable de formation :

François FEVRIER
Francois.Fevrier@justice.fr



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

resp
réseau
des écoles
de service
public



FORMATIONS RESP

Les ateliers du service public (ASP) 143

Pour consulter les fiches « Ateliers du service public » dans leur intégralité :
<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

SEMINAIRE CADRES DE SERVICE PUBLIC : Incontournable bla bla ?... Quand la parole du manager est un acte.

Présentation

Dans toute communauté, la transmission et l'échange d'informations peuvent être considérés comme des éléments essentiels de sa structuration, de son action et, finalement, de sa survie. La communication est de fait vectrice et productrice de sens, de cadre, de norme, de règle. L'évolution de nos sociétés vers un modèle social « d'information et de communication » consacre la place donnée à cette dimension éminemment sociale de la production humaine. La communication recouvre plusieurs registres : comportement, gestuelle, mimique, langage...

Le SCSP s'attachera plus particulièrement à la question du « discours » dans les pratiques institutionnelles et managériales.

Le manager public est conduit à introduire la production de discours dans sa pratique : qui bien parle, sûrement régit.

Le discours managérial est-il nécessairement confronté à une tension entre exercice linguistique au service du sens et obligation de fonction au risque du blabla, chacun des différents registres répondant à une intention spécifique ?

Date : 6 février 2020

Chef de projet : Comité de pilotage du RESP

Lieu : DRFIP 9, Place St Sulpice 75006 Paris

Date limite inscription : 15 janvier 2020

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°03 : Journées d'intelligence collective. Droit à déconnexion... Quid du secteur public ?

Présentation

Avec les outils numériques professionnels, les salariés sont de plus en plus connectés avec leur emploi pendant et en dehors des heures de travail. La frontière entre vie professionnelle et personnelle, temps de repos et temps de travail, tend ainsi à se rétrécir avec des conséquences possibles sur ces deux champs et parfois des impacts sur la santé.

Face à ce constat, la loi travail, dite loi EL KHOMRI a instauré le droit à la déconnexion depuis le 1er janvier 2017. Dans le secteur public, quelques structures commencent à s'emparer de la question.

Cadre juridique, enjeux managériaux, conséquences en termes de qualité de vie au travail... Tous ces points seront abordés au cours de deux journées d'ateliers en

Intelligence collective afin d'élaborer un plan d'actions transposable dans son organisation.

Date : 5 au 6 mars 2020 (09h30-16h30)

Ecole organisatrice : INSET de NANCY

Public visé : Tout cadre intéressé par la thématique.

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°04 : Enfants maltraités : enjeux juridiques

Présentation

La maltraitance des enfants traverse la société toute entière : elle touche tout à la fois les familles, l'action politique au niveau local et national, ainsi que, plus largement, l'imaginaire collectif. Elle constitue un enjeu majeur de santé publique, au cœur duquel droit et médecine jouent des rôles complémentaires.

L'état des connaissances sur les diverses formes de maltraitance sera abordé dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (médicale, psychologique, psychiatrique, judiciaire). Des protocoles mis en place avec les juridictions seront présentés dans le cadre d'échanges sur les pratiques juridiques.

Date : 16 au 19 mars 2020

Ecole organisatrice : ENM PARIS

Date limite d'inscription : 16 février 2020

Public visé : 10 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°05 : Co-construire une action publique en direction des jeunes : enjeux et méthodes

Présentation

L'action publique en direction des jeunes confronte les acteurs impliqués dans sa construction à un double éclatement :

- sectoriel : les politiques « de jeunesse » recouvrent une grande diversité de champs d'intervention,
- territorial : chaque niveau d'action publique développe ses propres actions.

Celle-ci a connu dernièrement des évolutions législatives, qui ont opéré une redistribution des compétences.

Dès lors, l'enjeu de l'articulation et de la mise en cohérence des interventions apparaît central notamment s'agissant des transversalités à construire au sein d'un territoire ainsi qu'entre les différents niveaux.

Cet atelier a l'ambition de favoriser l'accompagnement « du jeune » à la prise d'autonomie. Il propose de mettre en perspective les enjeux en tension, dans une perspective théorique et méthodologique, et d'explorer des expériences menées sur les territoires.

Date : 23 au 25 mars 2020

Ecole organisatrice : INET NANCY

Date limite d'inscription : 22 février 2020

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°06 : Les nouvelles compétences du manager dans un monde digital

Présentation

Aujourd'hui, si de nombreuses recherches et ouvrages existent sur ce thème, force est de constater l'essor de nouvelles compétences attendues chez le manager, compétences qui découlent directement de l'évolution du milieu professionnel dans un contexte de transition digitale. Sans ces nouvelles compétences, le manager pourrait se retrouver en difficultés pour d'une part réaliser ses propres missions et d'autre part, accompagner ses collaborateurs dans un environnement en mutation.

Date : 25 au 26 mars 2020

Ecole organisatrice : IRA de METZ

Date limite d'inscription : 24 février 2020

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°07 : Protection des organisations et gestion de crise (de la protection de l'information stratégique à la gestion et communication de crise)

Présentation

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, se doivent d'agir en amont pour se préparer et se protéger des menaces auxquelles elles sont exposées.

Fondée sur une approche pluridisciplinaire, et s'inscrivant dans une démarche partenariale public/privé, cette formation offre l'opportunité aux apprenants de mieux connaître les risques et menaces liés à la sécurité économique de leur organisation, d'en avoir une approche juridique et pragmatique et d'être en mesure de mieux faire face, le cas échéant, aux situations de crise de demain.

Date : Par MOOC du 30 mars au 15 mai 2020 et en présentiel du 19 au 20 mai 2020

Ecole organisatrice : INHESJ et EOGN

Date limite d'inscription : 28 février 2020

Public visé : Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>



Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°10 : Manager la transformation par l'intelligence collective

Présentation

Nos structures et nos modes d'action organisés hier pour assurer les services publics sont aujourd'hui questionnés afin de garantir une qualité de prestation dans une logique d'efficacité.

Face aux changements que nous vivons, nous avons quelques fois tendance à faire du « neuf » avec du « vieux ». Autrement dit, répondre aux nouvelles exigences de notre environnement en conservant les mêmes habitudes, qu'elles soient techniques ou managériales.

Les changements peuvent alors être vécus comme « faire plus avec moins » avec toutes les frustrations et le sentiment de subir un environnement de plus en plus contraignant.

Accompagner le changement nécessite donc d'accompagner la transformation, c'est-à-dire questionner nos représentations afin de réinventer des modèles de fonctionnement adaptés.

L'intelligence collective est une des réponses qui peut nous permettre de faire vivre la transversalité dans nos organisations pyramidales et de relever les défis posés par les évolutions du service public.

Date : 15 au 17 avril 2020

Ecole organisatrice : ENPJJ

Date limite d'inscription : 1 mars 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°12 : Le management stratégique de la transversalité

Présentation

Les évolutions institutionnelles et les contraintes budgétaires s'imposent aux organisations publiques dans un environnement caractérisé par l'individualisme, l'incertitude, l'interdépendance. La performance publique dépend fortement de la capacité à réinventer processus, modes opératoires, et relations favorisant la mise en œuvre des projets en optimisant les collaborations avec toutes les parties prenantes. Le management par la transversalité engage les organisations publiques dans une véritable dynamique de coopération et un fonctionnement réticulaire pour gagner en agilité afin répondre à ces enjeux. Il induit un changement de posture des équipes de direction et les incite à développer leurs capacités d'anticipation, à instaurer un esprit et des pratiques coopératifs, à réenvisager la place de l'utilisateur dans la production du service public, à travailler à la souplesse l'organisation.

Date : 21 au 23 avril 2020

Ecole organisatrice : INET Strasbourg

Date limite d'inscription : 13 mars 2020

Public visé : cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur



Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°13 : Management des équipes et gestion des conflits

Présentation

La difficulté et la diversité des personnes et des situations rencontrées, le stress et la pénibilité des missions peuvent être générateurs de tensions dans le cadre du travail. Un tel contexte peut être source de conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve dans une position charnière qui l'expose à des situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. Sa mission d'encadrement implique également qu'il sache gérer les fonctionnaires placés sous son autorité afin de réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, c'est à dire notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles.

Date : 23 au 26 novembre 2020

Ecole organisatrice : ENG

Date limite d'inscription : 31 mars 2020

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°14 : Management et systèmes de valeurs : développer sa flexibilité comportementale

Présentation

La difficulté et la diversité des personnes et des situations rencontrées, le stress et la pénibilité des missions peuvent être générateurs de tensions dans le cadre du travail. Un tel contexte peut être source de conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve dans une position charnière qui l'expose à des situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. Sa mission d'encadrement implique également qu'il sache gérer les fonctionnaires placés sous son autorité afin de réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, c'est à dire notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles.

Date : 23 au 26 novembre 2020

Ecole organisatrice : ENG

Date limite d'inscription : 31 mars 2020

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°15 : La lutte contre les discriminations : un enjeu pour le service public

Présentation

Les agents publics sont susceptibles d'être confrontés à des situations de discriminations, au sein même des services ou dans l'exercice de leur activité. Les situations professionnelles de discrimination sont souvent complexes, les critères de discrimination nombreux (l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales...), une responsabilité toute particulière pèse donc sur les cadres qui ne sont pas toujours outillés pour y faire face. Cette formation vise à les mettre en capacité de repérer les discriminations et à les différencier d'autres formes d'inégalités, mais également à savoir réagir en pareilles situations.

Date : 13 au 15 mai 2020

Ecole organisatrice : IH2EF

Date limite d'inscription : 10 avril 2020

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°16 : Addictions en milieu professionnel

Présentation

La prise de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents. Elle favorise notamment la survenue d'accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe. Les directeurs et chefs de service doivent pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

Date : 25 au 29 mai 2020

Ecole organisatrice : ENG

Date limite d'inscription : 31 mars 2020

Public visé : personnel d'encadrement préventeurs (membres des CHSCT) responsables de ressources humaines des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°18 : Le phénomène de tuerie de masse

Présentation

« Les temps ont changé et face à une menace protéiforme nous devons adapter nos réponses opérationnelles. Nous sommes entrés dans une ère où les secours se retrouvent en première ligne. Comme nous l'avons vu en novembre dernier, la menace d'attentat multi-sites est le plus grave défi auquel nous devons faire face » Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, le 10 juin 2016.

Dans une tuerie de masse, qui peut engendrer un grand nombre de victimes, les premières minutes comptent. Il est donc nécessaire pour tous les services de secours de développer une réponse opérationnelle innovante, face à l'émergence d'une nouvelle menace résultant de l'utilisation d'armes de guerre ou d'engins explosifs dans un contexte de masse. Il est essentiel également que la population soit sensibilisée à ce genre de phénomène.

Date : 26 au 29 mai 2020

Ecole organisatrice : ENSP

Date limite d'inscription : 15 avril 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°19 : Les avancées des sciences cognitives : un apport à la disposition des cadres

Présentation

Les sciences de la cognition s'appuient désormais sur un socle de connaissances robustes : les mécanismes attentionnels, la complexité de la compréhension, les lois de la rétention et de l'effacement mnésique, le rythme des apports, mais également l'importance de la prise en compte de l'aspect émotionnel.

Ces avancées à travers une meilleure compréhension du fonctionnement du cerveau permettent aux cadres d'ajuster leur management à l'AUTRE. Il est en effet impossible d'avoir un seul mode de communication, qui fonctionnerait avec n'importe quel interlocuteur. Même si dans les grandes lignes nos cerveaux traitent l'information par des mécanismes semblables, chacun est unique, chaque cadre doit essayer d'en tenir compte. Cette formation vise à donner des éléments de compréhension et des outils aux cadres désireux de faire évoluer leur management à la lumière de ce que les sciences cognitives nous apprennent.

Date : 27 au 29 mai 2020

Ecole organisatrice : IN2EF

Date limite d'inscription : 24 avril 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°20 : Le courage en management

Présentation

Le courage managérial est particulièrement attendu des managers en situation de changement. Or, c'est justement lors des changements que le manager est le plus insécurisé. Comment renforcer son influence en interne par la mobilisation des leviers efficaces du courage managérial ?

Date : 4 au 5 juin 2020

Ecole organisatrice : IRA de NANTES

Date limite d'inscription : 4 mai 2020

Public visé : encadrants maîtrisant les bases du management des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°22 : L'éthique de la responsabilité au cœur de la décision managériale

Présentation

Le Socio-éthique, bioéthique, éthique communicationnelle, l'éthique envahit le langage. Dans le champ du travail, elle est généralement traduite dans des codes déontologiques. Technicité et compétences ne suffisent pas. Il faut aussi une éthique à laquelle accrocher le fondement de l'action.

Les managers de service public, détenteurs d'une portion de la puissance publique, sont responsables du respect par les agents des valeurs et normes républicaines qui sous-tendent la relation à l'usager-citoyen. Il leur appartient de les faire vivre à l'épreuve du quotidien.

L'exercice de responsabilités managériales impose un comportement fondé sur les valeurs du service public. Il peut utilement s'appuyer sur le concept de l'éthique de la responsabilité.

Date : 10 au 12 juin 2020

Ecole organisatrice : IH2EF

Date limite d'inscription : 7 mai 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°23 : Le bouc émissaire, un indicateur pour orienter son management

Présentation

Le phénomène du bouc émissaire est un processus inévitable en institution. Il se développe au cours d'étapes repérables qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour les individus, le collectif et les missions du service. Ainsi, il dit des choses sur les processus visibles (de stigmatisation, d'exclusion, de substitution) et plus discrets (les rivalités mimétiques, les antagonismes réels et les tabous institutionnels).

Pour le manager, en faire un indicateur de l'état psycho-social de son service lui permet de le comprendre et de le piloter dans l'articulation du bien-être des agents, des valeurs et de la mission institutionnelle.

En repérant les mécanismes à l'œuvre, il intervient à certains moments clés, selon des leviers clairement identifiables : le phénomène du bouc émissaire peut alors devenir un outil managérial éthique.

Date : 10 au 12 juin 2020

Ecole organisatrice : IRA de METZ

Date limite d'inscription : 7 mai 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°24 et n°41 : Prévenir les risques de radicalisation : enjeux et outils pour le service public

Présentation

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Le plan national, « Prévenir pour protéger », adopté le 23 février 2018, a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

Date : 16 au 19 juin 2020

Ecole organisatrice : INSET d'ANGERS

Date limite d'inscription : 16 mai 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques

Date : 2 au 4 décembre 2020

Ecole organisatrice : INSET de NANCY

Date limite d'inscription : 16 octobre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°25 : Communiquer efficacement avec les médias

Présentation

Assumer des responsabilités managériales nécessite aussi, dans certaines circonstances, de savoir communiquer avec les médias. La fonction publique est exposée à l'opinion et maîtriser la communication avec des journalistes est un plus pour l'image d'une direction, d'un service ou d'un ministère. Cet exercice ne s'improvise pas et un entraînement aux techniques adéquates fait partie du parcours d'un encadrant de haut niveau.

Date : 18 au 19 juin 2020

Ecole organisatrice : IGPDE

Date limite d'inscription : 17 avril 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°26 : Le phénomène sectaire et son impact dans notre société : prévenir, accompagner et agir

Présentation

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois.

Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

Que ce soit dans les secteurs de la vie économique de la vie professionnelle ou dans le domaine de la santé, la spécificité du processus d'emprise sectaire est extrêmement complexe. Donner une meilleure compréhension aux agents des services publics (professionnels de la santé, de la justice, du secteur économique et financier, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux) de cette problématique est un enjeu d'importance pour :

- Repérer les situations à risque de dérives sectaires
- Favoriser l'écoute des victimes ou de leurs proches et détecter les mécanismes d'emprise
- Proposer des réponses adaptées et articulées pour limiter les risques et accompagner les victimes.

Date : 22 au 23 juin 2020

Ecole organisatrice : EHESP

Date limite d'inscription : 25 mai 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°29 : Intégrer les médias sociaux dans sa pratique professionnelle

Présentation

Les services publics et leurs agents sont impactés par le développement des médias sociaux, véritable fait de société.

Si ces derniers présentent indéniablement des aspects positifs et favorisent la construction de nouvelles compétences en termes de communication et d'échanges interpersonnels, ils impliquent aussi une veille attentive afin que l'image et les valeurs du service public soient préservées (e-réputation).

La question des médias sociaux est vaste et couvre de nombreux champs dont : l'usage social, les aspects juridiques et éthiques, les aspects « sécurité » prévention des risques et dérives qui seront tour à tour abordés.

Date : 16 au 18 septembre 2020

Ecole organisatrice : IH2EF

Date limite d'inscription : 14 août 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, chargés de communication, chefs de projet, conseillers formation

ASP n°30 : Les violences sexistes et sexuelles : prévenir, accompagner et agir

Présentation

La LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique sont des outils fondamentaux en matière d'action, de protection et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Un des enjeux forts est notamment de donner une meilleure compréhension aux agents de services publics de cette problématique :

- Pour favoriser l'écoute et identifier les besoins spécifiques des femmes victimes de violences
- Pour repérer les phénomènes de violence et détecter les mécanismes d'emprise
- Pour proposer des solutions adaptées et mobiliser les partenaires en matière d'accompagnement des femmes victimes.

Cette thématique a la particularité de toucher à plusieurs politiques publiques et concerne donc une multitude de professionnels du service public.

Date : 29 septembre au 1 octobre 2020

Ecole organisatrice : INSET D'ANGERS

Date limite d'inscription : 8 septembre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°31 : Justice et médecine légale

Présentation

La qualité de la justice pénale se trouve souvent directement subordonnée à celle de la médecine légale, dont les actes, qu'il s'agisse de la thanatologie ou de la médecine légale du vivant, contribuent à l'administration de la preuve et à l'effectivité des droits reconnus aux justiciables.

L'évolution considérable de la médecine légale sous l'effet de nouvelles disciplines, couplée à une nouvelle organisation territoriale, ont néanmoins induit une grande hétérogénéité des situations et des pratiques.

Date : 5 au 9 octobre 2020

Ecole organisatrice : ENM PARIS

Date limite d'inscription : 5 septembre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°32 : Autorité et management : enjeux, pratiques, postures et procédures

Présentation

La question de l'autorité est constitutive de l'acte managérial. Souvent, elle ne se pense qu'en situation conflictuelle. La plupart du temps, elle se focalise sur la personne, confondant l'activité professionnelle et les qualités personnelles.

Mieux assumer son rôle de manager en mettant en œuvre l'acte et la posture d'autorité suppose de comprendre le processus qui confère de l'autorité au manager, au regard des spécificités liées à sa fonction et à son institution.

Dans un contexte de critique de l'autorité, celle-ci pourrait-elle être pensée comme un processus de double autorisation : celle de l'institution autorisant les initiatives et celle d'acteurs qui s'autoriseraient les initiatives ?

Date : 7 au 9 octobre 2020

Ecole organisatrice : ENPJJ

Date limite d'inscription : 1 septembre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°33 : Manager par les valeurs : donner du sens à l'action collective

Présentation

Les valeurs font partie du capital immatériel des organisations publiques. Elles sont autant de ressources qui permettent, dans la prolongation des changements déjà réussis, d'envisager avec conviction et une relative confiance les adaptations de demain.

En appeler aux valeurs ne suffit cependant pas pour donner du sens à l'action. L'incantation n'est pas l'action. Quelles sont les valeurs constitutives de la fonction publique d'aujourd'hui vers demain ? Comment ces valeurs peuvent être des leviers de mobilisation et d'engagement, pour les agents ?

Date : 8 au 9 octobre 2020

Ecole organisatrice : IRA de NANTES

Date limite d'inscription : 9 septembre 2020

Public visé : manager des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale souhaitant développer un management porteur de sens

ASP n°34 : Violence des jeunes et politiques éducatives partagées

Présentation

La « violence des jeunes » alimente l'actualité. Le décrochage scolaire, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants.

Les politiques en faveur de la jeunesse s'appuient sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différentes structures. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations.

De nombreux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont tous différents.

Peut-on prévenir la violence des jeunes ? Quelles réponses peut-on proposer à la difficulté des jeunes pour trouver leur place dans la société ? Quelle sont les politiques éducatives partagées ? Qui sont les acteurs de ces politiques ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements...

Date : 14 au 16 octobre 2020

Ecole organisatrice : IH2EF

Date limite d'inscription : 11 septembre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°36 : Violences et agressivité des usagers : adapter l'organisation

Présentation

Les professionnels des services publics sont confrontés aux violences des usagers qui peuvent prendre des formes et des intensités diverses.

Tenter d'en identifier les causes structurelles peut permettre un travail sur les réponses à apporter au phénomène.

Cette violence ne doit pas être banalisée mais prise en compte par l'institution pour adapter son organisation.

Date : 16 au 17 novembre 2020

Ecole organisatrice : ENSP

Date limite d'inscription : 18 octobre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°37 : L'approche interculturelle : un enjeu pour le service public

Présentation

Un des enjeux du service public est de faciliter l'égalité d'accès à l'ensemble des services à toutes les populations. Beaucoup de professionnels sont confrontés dans leurs missions à cet enjeu et viennent questionner ce rapport à l'Autre dans leurs pratiques.

L'approche interculturelle renvoie à la notion d'altérité mais aussi à celle d'interaction.

Acquérir une compétence interculturelle n'est pas de l'ordre de la technicité mais bien de l'ordre du cheminement, d'un processus qui réinterroge sa propre posture de professionnel et son système de valeurs.

Cette démarche suppose donc un « effort », tant du professionnel que de l'utilisateur, et permet de construire des points de repères pour des pratiques professionnelles plus adaptées. Elle permet de faciliter la relation avec les différents publics accueillis, en réinterrogeant sa posture d'agent public.

Date : 17 au 19 novembre 2020

Ecole organisatrice : INSET d'ANGERS

Date limite d'inscription : 17 octobre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°38 : Le traitement judiciaire du syndrome du bébé secoué : quelles avancées médicales et judiciaires ?

Présentation

Le Syndrome du Bébé Secoué, forme particulière de traumatisme crânien, est une forme de violence de l'enfant particulièrement sévère : 20% des victimes en meurent et une grande partie de ceux qui survivent gardent – du fait des lésions cérébrales – des séquelles pour leur vie entière. Il importe donc de connaître ce syndrome pour protéger l'enfant et protéger ses droits. Des avancées essentielles dans les connaissances ont été faites récemment au plan médical et judiciaire concernant le mécanisme du secouement, sa répétition, le diagnostic, la datation, l'enquête judiciaire et la protection des intérêts de l'enfant. De nouvelles recommandations ont été publiées par la Haute autorité de santé.

Date : 18 au 20 novembre 2020

Ecole organisatrice : ENM PARIS

Date limite d'inscription : 18 octobre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°39 : La traite des êtres humains

Présentation

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes. Acheminées dans l'Union européenne par le biais de filières d'immigration clandestines, sous l'impulsion des déséquilibres géopolitiques contemporains, ces victimes, essentiellement femmes et enfants, alimentent les réseaux de travail illégal, de prostitution, de mendicité, de cambriolages et de trafic d'organes. En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne a affirmé la priorité de cette lutte et la France, outre la rédaction de l'article 225-4-1 du code pénal, s'est engagée dans un plan interministériel contre la traite des êtres humains.

Date : 23 au 26 novembre 2020

Ecole organisatrice : ENM PARIS

Date limite d'inscription : 23 octobre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°40 : Gestion et communication de crise

Présentation

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, la nécessité de se préparer au management de celles-ci constitue un enjeu pour les institutions et les organisations. Que ces situations soient d'origine naturelle, technologique ou humaine, elles appellent une mobilisation et une coordination efficaces de la part de tous les acteurs concourants à la sécurité.

C'est pourquoi cette formation propose d'étudier les fondements d'une situation de crise et du management stratégique. Avec une approche pluridisciplinaire, elle offre l'opportunité aux apprenants d'acquérir des compétences leur permettant de mieux faire face, tous ensemble, aux situations de crise.

Date : 1 au 3 décembre 2020

Ecole organisatrice : ENSOSP

Date limite d'inscription : 30 octobre 2020

Public visé : Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline

ASP n°42 : Laïcité : comment la faire vivre ?

Présentation

Une circulaire émanant du ministère de la décentralisation et de la fonction publique en date du 9 avril 2015 a posé le principe d'une formation à la laïcité pour tous les agents de l'Etat et dans toutes les écoles de service public.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, trente ans après la loi du 13 juillet 1983, actualise et complète les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires en matière d'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Chaque acteur du service public est ainsi appelé à adosser son action à un cadre et des dispositifs qui le mettent en capacité de comprendre et d'agir.

Date : 7 au 9 décembre 2020

Ecole organisatrice : IH2EF

Date limite d'inscription : 6 novembre 2020

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

A noter que pour ces sessions les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur

<http://www.resp-fr.org>



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

FORMATIONS ENM

Actualité du droit de la peine.....	161
Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP	162
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	163
La criminologie : données scientifiques et justice pénale	164
Le traitement judiciaire du renseignement.....	165
Les dérives sectaires	166
Crimes de sang, crimes de sexe	167
La prison en question	168
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	169
Les 3 monothéismes	170
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	171
Mesures de sureté et dangerosité.....	172
Psychiatrie et justice pénale.....	173
La désistance	174
Trauma et pratiques judiciaires.....	175

ENM/ENAP : Actualité du droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, se propose de présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine.

Objectifs pédagogiques

- Repérer l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine
- Maîtriser les incidences de la LPJ sur le choix, l'application et l'exécution des peines en milieu ouvert et en milieu fermé, ainsi que sur les organisations des juridictions
- Appréhender et discuter de l'évolution des pratiques professionnelles en matière de droit de la peine à l'aune des recherches sur la prévention de la récidive (notamment les nouvelles méthodes d'évaluation et d'intervention des SPIP)

Éléments du contenu

Présentation des travaux de recherche sociologique et criminologique intéressant l'exécution et l'application des peines

Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques par le biais de tables rondes.

Nombre de places : 75 places (pour information la formation regroupera 190 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50663788

Date limite d'inscription :
Le 03/01/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 03/02/2020 (14h) au
05/02/2020 (17h)

Lieu :
ENM Paris grand
amphithéâtre

Intervenants :
Anne-Gaëlle ROBERT, maître
de conférences, magistrats,
DPIP

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

ENM/ENAP : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation se dotent d'outils et de méthodes d'intervention dont l'usage sert l'objectif commun de lutte contre la récidive en offrant aux personnes suivies par la justice l'opportunité d'évoluer et de comprendre leurs passages à l'acte.

Cette formation vise à permettre aux magistrats et aux cadres de l'AP d'avoir une représentation plus précise de ces nouvelles méthodologies d'intervention des SPIP.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- Identifier le processus lié à l'émergence des nouveaux outils d'intervention des SPIP
- Repérer les différents outils de prise en charge et d'évaluation utilisés en SPIP et leur intérêt dans le cadre de la prévention de la récidive et la réintégration des personnes condamnées dans la communauté

Eléments du contenu

- Les grands courants de pensée
- Les Core Correctional Practices
- Les outils d'évaluation
- Les outils heuristiques
- Psychosociologie des groupes
- Dynamique de prise en charge collective

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges et débats

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50663872

Date limite d'inscription :
Le 10/01/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 03/03/2020 (9h) au
06/03/2020 (12h)

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
Responsables de
formation ENAP
Charlotte CLOAREC
DPIP
Fabrice HOFF

Public visé :
Magistrats et personnels
de l'administration
pénitentiaire en position
d'encadrement (DPIP-
DSP-LP)

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- Identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène.
- Identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente
- Développer et s'approprier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664070

Date limite d'inscription :
Le 24/01/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 16/03/2020 au
20/03/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

La criminologie : données scientifiques et justice pénale

De multiples travaux de recherche sur la criminologie existent. Les professionnels de la justice peuvent s'y référer dans leur action quotidienne pour être à la fois lus efficaces et plus « justes ».

La criminologie s'avère pertinente aussi bien pour définir une politique pénale adaptée que pour mieux individualiser les peines et favoriser la sortie de la délinquance.

Pourtant, ces savoirs sont encore peu diffusés.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à permettre aux professionnels (magistrats, policiers, pénitentiaires etc...) de :

- Appréhender les enjeux de sécurité publique sur le territoire pour y définir des politiques pénales plus efficaces
- Opérer le choix de procédures en intégrant les données que la criminologie permet de recueillir
- Définir puis éventuellement aménager la peine dans un souci conjoint de justice et d'efficacité
- Développer de nouvelles pratiques professionnelles favorisant la sortie de la délinquance en partant des découvertes des courants de recherche sur les méthodes efficaces en probation
- Favoriser le travail en réseau autour d'objectifs communs avec l'ensemble des partenaires de la justice pénale

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, échanges

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664071

Date limite d'inscription :
Le 17/01/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 09/03/20 au
13/03/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Le traitement judiciaire du renseignement

La possibilité d'inclure, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis par les services de renseignement, est une nécessité qui apparaît clairement dans de nombreux contentieux, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, d'infractions financières ou même d'infractions plus classiques. Au-delà de l'utilisation immédiate de ces informations en procédure, le "stockage" du renseignement afin d'effectuer des recoupements et, en tous cas, en vue d'une utilisation différée pose également question pour l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, si la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a permis d'organiser et de réglementer le fonctionnement des services de renseignement, soumettant les techniques d'accès à l'information utilisées au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), le fonctionnement concret des services de renseignement reste parfois méconnu.

Cette session permettra d'identifier les "bonnes pratiques" en matière d'intégration et d'utilisation du renseignement et ce à tous les stades de la procédure.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de :

- Repérer les textes applicables et la jurisprudence en la matière
- Identifier les différents acteurs du renseignement (services du ministère de la défense, de l'intérieur, de la justice mais aussi des finances et acteurs agissant à l'étranger)
- Utiliser, à tous les stades de la procédure, les "bonnes pratiques" en matière de renseignement

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges enrichis par la diversité des participants.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664072

Date limite d'inscription :
Le 28/02/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 21/04/2020 au
24/04/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
Acteurs du
renseignement,
enquêteurs et magistrats

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

Les dérives sectaires

Gardien de la liberté individuelle et protecteur de la personne contre toute sujétion physique ou psychologique, le magistrat est au cœur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Confronté, dans l'exercice de ses fonctions, à une affaire qui présente un contexte sectaire, il a besoin de clefs de lecture pour prendre une décision adaptée.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Son rôle et sa mission s'inscrivant dans une réponse institutionnelle élargie, cette session, qui accueille des participants de divers horizons professionnels, poursuit un double objectif :

- Acquérir ou approfondir ses connaissances théoriques et techniques présentées de façon structurée : les "fondamentaux" (notion de "dérives sectaires", textes juridiques, acteurs de la lutte et de la prévention), la parole des experts, les contentieux (civil et pénal), ainsi que des thèmes d'actualité
- Débattre autour de questionnements communs aux nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires

Modalités pédagogiques

Privilégiant les conférences-débats, cette session doit permettre aux magistrats d'enrichir, par une approche pluridisciplinaire, nationale et internationale, leur propre réflexion et de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées en ce domaine.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664275

Date limite d'inscription :
Le 10/04/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 02/06/2020 au
05/06/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs. Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664280

Date limite d'inscription :
Le 24/04/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 15/06/2020 au
19/06/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en termes de peine.

Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664284

Date limite d'inscription :
Le 24/04/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 15/06/2020 au
19/06/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire ? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- Décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- Rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

Éléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :

50664288

Date limite d'inscription :

Le 30/04/2020

Durée :

5 jours

Dates :

Du 22/06/2020 au
26/06/2020

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Les 3 monothéismes

Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

Eléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques. Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664291

Date limite d'inscription :
Le 10/07/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 21/09/2020 au
25/09/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664301

Date limite d'inscription :
Le 21/08/2020

Durée :
3 jours

Dates :
Du 12/10/2020 au
14/10/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Mesures de sûreté et dangerosité

Les mesures de sûreté diffèrent des peines parce qu'elles n'ont pas de but rétributif : sans connotation morale, elles ne cherchent pas à punir le délinquant pour ce qu'il a fait, mais à remédier à son état dangereux et à protéger la société des infractions futures que cet état rend probable.

La volonté de contrôler les personnes considérées comme dangereuses après l'exécution de la peine a incité le législateur à adopter ces dernières années des lois prévoyant la création de dispositifs qu'il a qualifiés de mesures de sûreté : ainsi la loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales a créé la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile et la loi n°2008-174 du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté a instauré la surveillance et la rétention de sûreté. Ces lois ont complexifié le droit positif.

Objectifs Pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Eclairer les participants sur les fondements des mesures de sûreté
- Analyser le domaine ainsi que le régime de chacune de celles-ci

Modalités pédagogiques

Session mêlant exposés théoriques et approche pratique des mesures de sûreté, et incluant la visite d'un centre national d'évaluation.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664302

Date limite d'inscription :
Le 21/08/2020

Durée :
4 jours

Dates :
Du 12/10/2020 au
15/10/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Psychiatrie et justice pénale

Le principe de la responsabilité pénale impose, qu'en cas de doute, la justice soit éclairée par la médecine, et en particulier par la psychiatrie, sur l'existence et la portée de troubles psychiques qui ont pu altérer ou abolir le discernement de la personne.

La psychiatrie contribue également à la réflexion sur les modalités de la peine et les éventuelles mesures de sureté à prendre dans les situations les plus complexes.

A partir d'une meilleure connaissance des troubles psychiques, des structures et de l'organisation des soins psychiatriques en France, cette action de formation aborde les principales questions thérapeutiques, expertales, criminologiques, pénitentiaires, victimologiques de la matière.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

La formation vise à favoriser l'approfondissement de la réflexion sur les problématiques communes auxquelles sont confrontés les professionnels du soin et de la justice

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques et techniques actualisées, des pistes de réflexions et permettront de mieux cerner la notion de trouble psychique. Cette session ouverte à un large public incluant des médecins psychiatres doit également permettre des échanges professionnels pluridisciplinaires lors des débats.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664303

Date limite d'inscription :
Le 28/08/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 19/10/2020 au
23/10/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06

La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664304

Date limite d'inscription :
Le 02/10/2020

Durée :
5 jours

Dates :
Du 25/11/2020 au
27/11/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Trauma et pratiques judiciaires

Avec la progression des neurosciences, les mécanismes du trauma et leurs conséquences sont aujourd'hui mieux connus. Or, l'activité judiciaire confronte quotidiennement les professionnels de la justice à des personnes ayant été exposées à des événements traumatiques

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à permettre aux professionnels de :

- Découvrir les connaissances les plus récentes sur les mécanismes neurobiologiques du trauma
- Repérer les symptômes du trauma afin d'orienter son action
- Identifier les conséquences du trauma
- Avoir des repères pour mener un entretien de manière adaptée avec une personne victime de traumatisme
- Déployer des modes d'intervention efficaces tant auprès des victimes d'événements traumatisants que d'auteurs d'infractions ayant souffert d'un passé traumatique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, éclairages cliniques
Réflexion sur les pratiques professionnelles

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie :
50664073

Date limite d'inscription :
Le 13/03/2020

Durée :
1 jour

Dates :
Du 04/05/2020 au
06/05/2020

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr
05.53.98.92.06



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



VOYAGES D'ETUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger	179
Etudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne NOUVEAU	180

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger

Le département des relations internationales de l'Énap organise des visites d'étude thématiques dans le cadre de la formation continue des personnels pénitentiaires, visant à :

- Découvrir des systèmes pénitentiaires étrangers au travers de thématiques d'étude spécifiques et définies en amont ;
- Appréhender de nouvelles méthodes et pratiques relatives à la prise en charge des personnes placées sous main de justice ;
- Contextualiser le fonctionnement de l'administration pénitentiaire française par une mise en perspective avec les systèmes étrangers.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français.

Modalités

Ces visites d'études, réalisées autour d'une problématique choisie et discutée en amont, font l'objet d'un appel à candidature au niveau national afin de déterminer les personnels qui pourront :

- S'appuyer sur les professionnels étrangers rencontrés pour acquérir de nouvelles pratiques et connaissances
- Analyser les informations et les bonnes pratiques présentées
- Valoriser les éléments recueillis dans leurs services d'origine (au sein de l'administration et/ou à l'Énap)

Les frais de transports aller/retour (et frais de délais de route) de la résidence administrative au lieu de la visite d'étude sont à la charge de l'établissement/service/DISP d'origine.

Sur place, les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'Énap.

Nombre de places : Jusqu'à 15 personnes par visite.

Durée :
Selon le thème retenu

Dates :
A déterminer

Lieu :
Pays étranger

Public visé :
Professionnels
pénitentiaires

Responsables :
Ondine Tavernier
Cédric Le Bossé
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Etudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne

L'École propose aux professionnels de pouvoir bénéficier d'un voyage d'étude permettant de découvrir le système pénitentiaire espagnol dans le but de pouvoir transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français, et notamment les Modules de Respect.

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier le fonctionnement des modules de respect dans une version ne version aboutie en Espagne.

Cette expérience s'avère riche pour aider à la mise en place des modules de respect dans les établissements français, lesquels devront trouver des compromis et des adaptations, tant dans le fonctionnement quotidien du module de respect qu'architecturalement.

Cette approche espagnole des modules de respect favorise la comparaison pour tendre à adapter et affiner les modules de respect français au programme original.

Éléments du contenu

Lundi soir :

- Accueil des stagiaires dans un hôtel de Madrid à 19h00
- Présentation du programme
- Répartition du travail de prise de note en vue de la rédaction du rapport de visite

Journée 1 au Secrétariat Général des Institutions Pénitentiaires :

- Découverte de l'organisation du système pénitentiaire espagnol.
- Fonctionnement et mise en place des modules de respect

Journée 2 dans un 1^{er} établissement pénitentiaire :

- Visite d'un établissement pénitentiaire « ancien » et adaptation des modules de respect dans cette architecture
- Débriefing sur la visite à l'hôtel

Journée 3 dans un 2nd établissement pénitentiaire :

- Visite d'un établissement pénitentiaire « récent » d'architecture appelée en Espagne « Centro tipo ». Présentation du fonctionnement des modules de respect et échanges avec les personnels et personnes détenues qui ont intégré ce programme
- Débriefing sur la visite à l'hôtel

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Visite d'établissements et échanges

Nombre de places : 15 places

Durée :
3,5 jours

Dates :
3^e trimestre 2020

Lieu :
Madrid - ESPAGNE

Intervenants :
Accompagnement et traduction assurée par un personnel Énap

Public visé :
Tout personnel impliqué dans un projet de module de respect

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucune

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15





SEMINAIRES, COLLOQUES, JOURNEES D'ETUDES

Colloque 2020 à l'Université du Pin Agen : « Littérature et monde carcéral »	183
III ^e Congrès des jeunes pénalistes, Université de Pau :	
« Dix ans d'application de la loi pénitentiaire. Bilan et perspectives »	184

Colloque 2020 à l'Université du Pin Agen « Littérature et monde carcéral »

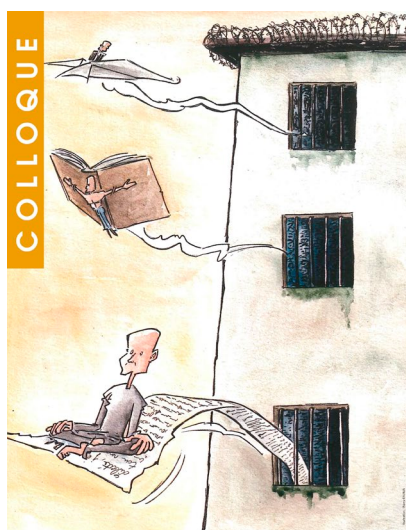
Objectifs de formation

L'univers carcéral constitue depuis longtemps un sujet à part entière de la littérature dans son acception la plus large. Tous modes d'expression ont été utilisés afin de suggérer ou de décrire l'enfermement et ses effets sur l'esprit et le corps.

Quand certains auteurs comme Stendhal décèlent dans l'enfermement des « douceurs », a contrario, d'autres auteurs ont vu avec justesse et ressenti l'expérience angoissante de la fragilité de la vie, de son caractère impitoyable quand des circonstances tragiques vous conduisent en prison, où le compte à rebours vers la mise à mort ou l'exil occupent désormais toutes les pensées.

La littérature permet ainsi de s'échapper, coûte que coûte, d'un espace contraint, par la voie de la création ou, plus simplement, de la lecture. Certains systèmes juridiques reconnaissent même à la lecture un caractère bénéfique sur le condamné. Souvent la lecture laisserait déceler une volonté de réinsertion de la part du détenu. Elle jouerait à tout le moins un rôle apaisant, propre à faciliter l'exécution de la peine. Les relations entre littérature et prison convoquent ainsi le droit, mais aussi d'autres sciences humaines permettant d'appréhender le ressenti de l'individu comme le regard jeté par la société sur l'enfermement. Sans doute les évolutions accompagnent-elles la manière dont nos sociétés conçoivent la prison et plus généralement la peine.

De fait, il existe un paradoxe de l'enfermement, qu'il soit réellement et matériellement subi ou choisi, mérité ou pas, fortuit ou structurel, ou encore purement métaphorique, immatériel, invisible. Les diverses expériences - judiciaire, clinique, littéraire et poétique, politique - individuelles ou collectives lèvent quelque peu le voile sur l'ambiguïté troublante de cette modalité singulière d'existence, à considérer d'ailleurs que l'enfermement puisse être, ou devenir, un mode d'existence...



Un ciel par-dessus le toit

Littérature et univers carcéral
du Moyen Âge à nos jours

2 - 3 avril 2020

Institut droit et économie - AGEN - En partenariat avec l'Enap

Éléments du contenu

- La prison saisie par la littérature
 - Penser la prison
 - Lire et écrire en prison
- La littérature saisie par la prison
 - Expériences carcérales
 - Leçons de prisons

Nombre de places : 100

Durée :

2 jours

Dates :

Du 02/04/2020 (8h30) au
03/04/2020 (17h)

Lieu :

Université d'Agén Le Pin

Intervenants :

Des chercheurs, des universitaires, des professionnels du monde de l'édition et des professionnels pénitentiaires

Public visé :

Tout public

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Le programme sera téléchargeable sur le site de l'ENAP à partir du 6 janvier 2020

www.enap.justice.fr/

III^{ème} Congrès des jeunes pénalistes, Université de Pau

« Dix ans d'application de la loi pénitentiaire. Bilan et perspectives »

Objectifs de formation

Lors de son adoption, le 24 novembre 2009, la loi pénitentiaire a reçu un accueil mitigé, entre enthousiasme et déception, satisfactions et regrets, avancées et régressions.

L'heure est aujourd'hui au bilan, mais pas uniquement. Au lendemain de l'adoption de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, des modifications ont été apportées à la loi pénitentiaire, notamment afin de lutter contre une surpopulation carcérale soutenue. Mais des interrogations subsistent. Sera-t-elle suffisante ? Du droit de la peine, au droit à l'aménagement des peines, en passant par le droit pénitentiaire, ne faudrait-il pas aller encore plus loin encore sur le chemin tracé par la jurisprudence européenne ?

Le III^{ème} Congrès des Jeunes pénalistes propose de réaliser à la fois un état des lieux de l'application de la loi pénitentiaire et de réfléchir à des perspectives réalistes d'évolution.

Frais d'inscription : 60€

Durée :

1 jour

Date :

Le 07/05/2020

Lieu :

Université de PAU

Intervenants :

Chercheurs et
universitaires

Public visé :

Tout public

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15

Contacts UPPA :

ludigregoire@hotmail.fr

et

jean-paul@cere.fr



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
www.énap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>

Mise à jour : décembre 2019